

BUDGET PRIMITIF

2017

RAPPORT DE PRESENTATION



SOMMAIRE

INTRODUCTION

Page 3

1) VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Pages 5 à 18

2) L'ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

Pages 19 à 39

A) Des recettes en recul

Pages 19 à 30

B) Des dépenses de fonctionnement s'inscrivant dans la recherche
de réelles marges de manœuvre

Pages 31 à 38

C) Les soldes d'épargne

Page 39

3) L'ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pages 40 à 54

A) Nature et poids des dépenses d'équipement

Pages 40 à 44

B) Mode de financement des investissements

Page 45

C) La dette et sa gestion

Pages 46 à 54

INTRODUCTION

Le budget primitif 2017 est construit conformément aux orientations budgétaires présentées au Conseil de Communauté le 8 décembre 2016.

La Communauté Urbaine devra continuer à faire face à des contraintes financières supplémentaires qui vont venir peser de plus en plus sur ses équilibres budgétaires. Malgré une contribution au redressement des finances publiques divisée par deux et une stabilisation de l'enveloppe nationale de la contribution au FPIC, la contribution de la collectivité aux efforts de péréquation nationale continuera d'augmenter en 2017 sous l'effet notamment de la refonte de la carte intercommunale et de la baisse des allocations compensatrices qui se poursuit.

Pour autant, le budget primitif 2017 s'inscrit, d'une part, dans une démarche résolument volontariste de solidarité locale et, d'autre part, d'optimisation de gestion « raisonnée ».

S'agissant de la solidarité locale, l'année 2017 sera en effet marquée par une mise en œuvre concrète des premières actions du pacte financier et fiscal de solidarité adopté en juin 2016 entre la communauté urbaine et ses communes membres avec notamment une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) qui continue de progresser, un soutien à l'investissement des communes avec l'attribution des premiers fonds de concours dans le cadre du dispositif du fonds de soutien aux projets d'initiative communale (FIC).

L'année 2017 sera également marquée par la poursuite de la mise en œuvre des orientations arrêtées dans le cadre des "Etats Généraux de l'Emploi" et plus globalement du nouveau projet communautaire avec pour axes prioritaires le "renforcement de l'attractivité économique et résidentielle", "l'amélioration des services publics au quotidien" et "l'adoption de nouvelles pratiques communautaires". Elle sera en particulier l'année de création de la fondation territoriale contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

S'agissant de la démarche d'optimisation « raisonnée », même si l'analyse rétrospective actualisée révèle une situation financière encore maîtrisée, par le biais de ratios financiers rassurants, les perspectives, pour les communes comme pour l'EPCI, ne sont pas engageantes.

Elles démontrent la nécessité de rechercher de réelles marges de manœuvre sur les dépenses avec la fixation d'objectifs pluriannuels de réduction précis et ambitieux qui visent :

- d'abord, les « charges à caractère général » malgré un élargissement du périmètre budgétaire
- ensuite les subventions au moyen notamment de l'adoption d'un pilotage politique et technique accru
- et, enfin, et volontairement de façon moindre les charges de personnel au moyen de démarches de réorganisation tout en préservant la qualité de nos services publics, le dialogue social et les acquis sociaux.

Sur la base des hypothèses actuelles de prospective financière, la trajectoire budgétaire cible est une réduction annuelle moyenne sur la période 2017-2020 de -2% sur les charges à caractère général, -1,5% sur les subventions et -0,75% sur les charges à caractère général du budget principal.

Le respect de cette trajectoire budgétaire, qui sera actualisée chaque année en fonction de l'évolution du contexte financier, est indispensable au maintien d'un niveau d'investissement suffisant pour structurer notre territoire et continuer à soutenir notre économie locale

Le budget primitif 2017 a été élaboré pour se rapprocher au plus près de ces cibles qui demeurent une référence pluriannuelle moyenne à atteindre sur toute la période 2017-2020. Il apparaît que la cible d'économie est atteinte au global mais avec une répartition différente par poste pour ce budget primitif 2017.

1) Vue d'ensemble du budget primitif 2017

En 2017, il s'élève à un peu plus de 570 M€, répartis à raison de 180 M€ en section d'investissement et de 390 M€ en section de fonctionnement, dont 170 M€ reversés aux communes. Il ne s'agit ici que des mouvements réels, c'est à dire exclusion faite des écritures d'ordre. Par ailleurs, les flux croisés entre budgets et les remboursements anticipés de dette refinancée (dépense – recette) ne sont pas compris .

Le budget primitif 2017 est composé de 6 budgets :

A - Budget principal

C'est le budget le plus important (75 % des dépenses inscrites au BP 2017). Il s'élève au total à 426,812 M€, répartis à raison de 306,226 M€ en section de fonctionnement, et 120,586 M€ en section d'investissement. Ce budget est financé pour l'essentiel par la fiscalité et les dotations de l'Etat.

B - Budget annexe des ordures ménagères

C'est le 3^e budget, en volume financier : il totalise 46,482 M€, répartis à raison de 35,004 M€ en section de fonctionnement et 11,478 M€ en section d'investissement. Ce budget regroupe 8 % des dépenses du BP 2017. Sa recette principale est la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Financé essentiellement par la TEOM, et non par la redevance, il n'entre pas dans le cadre des services publics industriels et commerciaux. Par conséquent, il n'est pas tenu d'assurer son équilibre par ses ressources propres et reçoit une subvention du budget principal, qui est prévue à hauteur de 3,767 M€ en 2017. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées. Compte tenu d'une habituelle réalisation partielle des dépenses et d'un encaissement plus élevé des recettes, la subvention devrait se rapprocher de l'équilibre en réalisation.

C - Budget annexe de l'assainissement

Ce budget totalise 17,123 M€ au total, soit 7,929 M€ de crédits de fonctionnement et 9,194 M€ de crédits d'investissement. S'agissant d'un service public industriel et commercial (SPIC), ce budget doit assurer son équilibre sans subvention du budget principal, grâce à ses ressources propres, constituées pour l'essentiel par la redevance assainissement payée par l'utilisateur.

D - Budget annexe des transports

Le budget des transports est le 2^{ème} budget de la CUD par son montant : il s'élève pour 2017 à 77,244 M€ au total dont 39,465 M€ de fonctionnement, et 37,779 M€ de crédits d'investissement. Il totalise 13 % des crédits inscrits au BP 2017. Sa recette principale est le versement transport. Le budget principal devra contribuer à l'équilibre à hauteur de 10,337 M€ en 2017. En 2017, une reprise de provision à hauteur de 30,338 M€ sera effectuée afin de financer le projet THNS DKPLUS, inscrit pour un montant égal en dépenses.

E - Budget GEMAPI

Le budget GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) est chargé d'un bloc de missions définies à l'article L211-7 du Code de l'Environnement dont principalement la défense contre les inondations et contre la mer. Cette compétence a été prise en 2016 par la CUD en anticipation de la loi. C'est donc le deuxième exercice budgétaire en 2017. Son budget est de 3 M€ dont 2,060 M€ de crédits en fonctionnement et 0,940 M€ en investissement. Sa recette unique est la taxe GEMAPI.

En 2017, il s'équilibre par ses ressources propres, sans recours à l'emprunt.

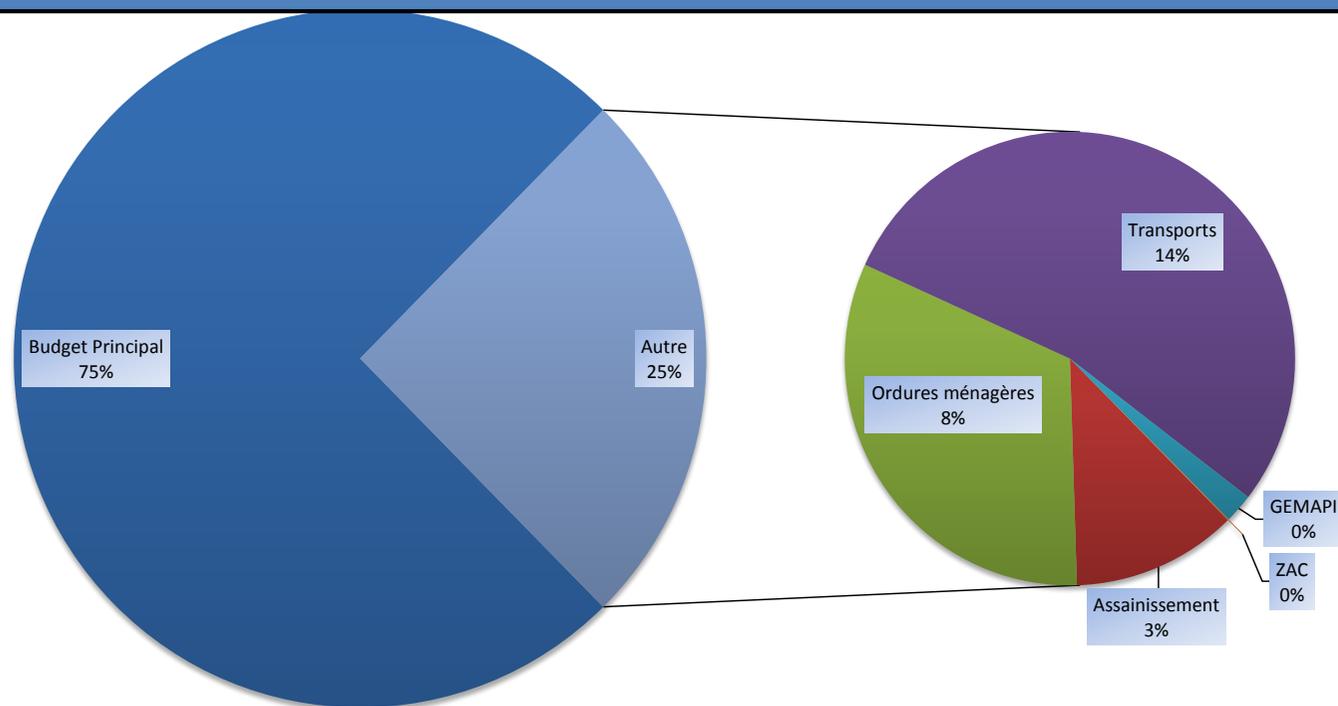
F - Budget de la zone d'aménagement LOON PLAGE

Il convient par ailleurs, d'isoler dans des budgets annexes les lotissements gérés en régie par la communauté urbaine, afin d'individualiser leur coût de production, et d'assurer le suivi comptable des flux, mais aussi des stocks de terrains. La Communauté Urbaine de Dunkerque n'en comptabilise actuellement qu'un seul.

Les crédits de fonctionnement pour la Zone d'aménagement concerté de LOON PLAGE s'élèvent à 100 000 €.

Budgets (en euros)	Dépenses fonctionnement	Dépenses investissement	TOTAL
Budget Principal	306 226 083	120 586 058	426 812 141
Budgets Annexes	84 557 789	59 391 804	143 949 593
Assainissement	7 928 748	9 194 047	17 122 795
Ordures ménagères	35 003 624	11 478 796	46 482 420
Transports	39 465 417	37 778 961	77 244 378
GEMAPI	2 060 000	940 000	3 000 000
ZAC	100 000	0	100 000
TOTAL	390 783 872	179 977 862	570 761 734

Répartition du Budget Primitif 2017 par budget



BUDGET PRIMITIF 2017 - Budgets consolidés (flux croisés exclus)

CONSOLIDÉ tous budgets

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dotation 2016	BP 2017		VARIATION EN M€	VARIATION EN %
Fiscalité Directe -subventions fiscales et dotations de l'état	337,948	334,884	▼	- 3,064	-0,91%
Dotations et Subventions Diverses (hors transport)	2,842	2,577	▼	- 0,264	-9,31%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	27,456	27,700	▲	0,244	0,89%
Redevance Assainissement	11,900	11,000	▼	- 0,900	-7,56%
Recettes courantes transport	30,234	30,060	▼	- 0,174	-0,58%
FPIC encaissé	2,514	2,049	▼	- 0,465	-18,49%
Autres Produits	15,244	13,333	▼	- 1,911	-12,53%
Recettes exceptionnelles	0,722	0,148	▼	- 0,574	-79,50%
Subventions et primes à reverser	0,467	0,400	▼	- 0,067	-14,35%
TAXE GEMAPI	3,000	3,000	▲		0,00%
Reprise de Provision THNS	9,144	30,338	▲	21,194	231,79%
TOTAL RECETTES	441,471	455,490		14,019	3,18%
Charges de Personnel	94,443	95,129	▲	0,686	0,73%
Frais Financiers	12,564	11,262	▼	- 1,302	-10,36%
Reversements aux Communes (AC DSC TCFE)	173,666	170,192	▼	- 3,474	-2,00%
Subventions , contingents, participations	33,896	36,372	▲	2,477	7,31%
GEMAPI	1,910	2,060	▲	0,150	
Charges du Service Public	61,520	59,878	▼	- 1,643	-2,67%
Fonds de péréquation horizontal	8,274	9,067	▲	0,793	9,59%
FPIC net	5,760	7,018	▲	1,258	21,84%
FPIC encaissé	2,514	2,049	▼	- 0,465	-18,49%
Charges Exceptionnelles et Autres	4,804	3,880	▼	- 0,925	-19,25%
Subventions et primes à reverser	0,467	0,400	▼	- 0,067	-14,35%
Provisions	8,137	2,544	▼	- 5,593	-68,73%
TOTAL DEPENSES	399,681	390,784		- 8,897	-2,23%
EPARGNE BRUTE	40,783	36,912		- 3,871	-9,49%
EPARGNE NETTE	13,936	8,752		- 5,184	-37,20%

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dotation 2016	BP 2017		VARIATION EN M€	VARIATION EN %
Dépenses d'Equipement	87,233	124,053	▲	36,820	42,21%
Subventions d'Investissement	21,489	20,292	▼	- 1,197	-5,57%
Remboursement Dette (1)	26,847	28,160	▲	1,313	4,89%
Avances et dette compensée	0,348	0,348	▲		0,00%
Autres Dépenses	8,697	7,124	▼	- 1,572	-18,08%
TOTAL DEPENSES	144,614	179,978		35,364	24,45%
Emprunts (1)	65,773	105,861	▲	40,088	60,95%
Subventions et Dotations	17,891	8,961	▼	- 8,931	-49,92%
Avances et dette compensée	0,348	0,348	▲		0,00%
Autres Recettes	6,134	0,002	▼	- 6,131	-99,96%
TOTAL RECETTES	90,146	115,172		25,026	27,76%

Budgets consolidés

détaillés

BUDGETS CONSOLIDES – FONCTIONNEMENT

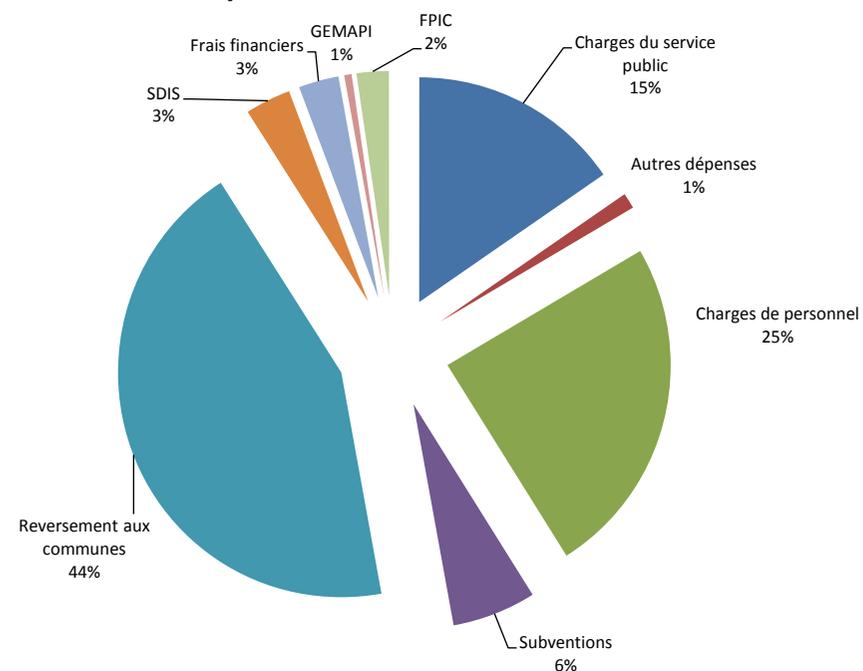
CONSOLIDE

Dotation 2016 BP 2017 Variation

tous budgets

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	458,332	470,664	12,332
Charges du service public	61,520	59,878	- 1,643
<i>dont budget principal</i>	26,317	25,618	- 0,699
<i>dont budget ordures ménagères</i>	19,137	18,333	- 0,804
<i>dont budget assainissement</i>	2,674	2,512	- 0,162
<i>dont budget transport</i>	13,393	13,415	0,022
budget ZAC et lotissement	0,145	0,100	- 0,045
Charges de personnel	94,443	95,129	0,686
Subventions et Contingents	20,972	23,596	2,623
Reversements de fiscalités aux communes	173,576	170,102	- 3,474
Attribution de Compensation	126,280	122,598	- 3,682
Dotation de Solidarité Communautaire	47,296	47,504	0,208
Participation Budget annexes (flux croisés)	15,824	14,104	- 1,719
Participation Transports	11,732	10,337	- 1,394
Participation OM	4,092	3,767	- 0,325
Contingent SDIS	12,924	12,777	- 0,147
Autres dépenses	3,576	2,521	- 1,055
Frais financiers	12,564	11,262	- 1,302
Charges exceptionnelles	0,884	1,058	0,174
Subventions et primes reversées	0,467	0,400	- 0,067
Dépenses imprévues	0,200	0,200	
Reversement Taxe sur l'électricité	0,090	0,090	
GEMAPI	1,910	2,060	0,150
Fonds de péréquation horizontal (FPIC)	8,274	9,067	0,793
FPIC net	5,760	7,018	1,258
FPIC encaissé	2,514	2,049	- 0,465
Provisions	8,137	2,544	- 5,593
Sous total Dépenses réelles	415,504	404,888	- 10,616
Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)	399,681	390,784	- 8,897
Amortissements	20,617	19,495	- 1,122
Autres opérations d'ordre	0,456	0,587	0,132
Virement section de fonctionnement	21,755	45,693	23,939
Sous total Dépenses d'ordre	42,828	65,775	22,948

Dépenses de fonctionnement



SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGETS CONSOLIDES – FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

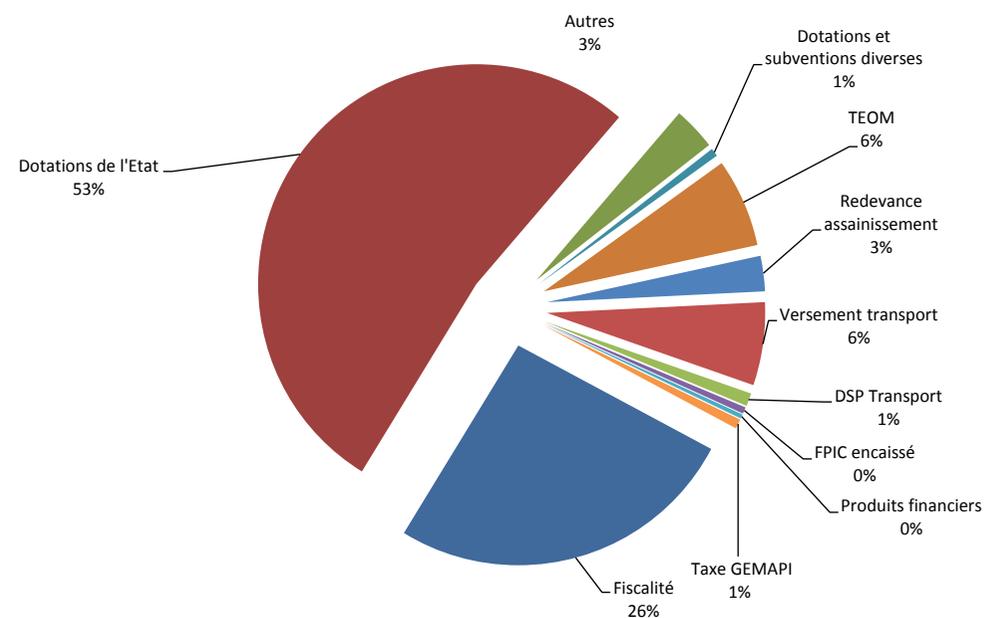
CONSOLIDE

tous budgets

Dotation 2016 BP 2017 Variation

- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	458,332	470,664	12,332
Fiscalité directe	110,228	110,550	0,321
Dotations compensation suppression TP	187,061	187,061	
Taxe sur l'électricité	0,090	0,090	
Attribution de compensation	0,863	0,887	0,024
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	39,706	36,297	- 3,409
Dotations et subventions diverses	2,842	2,577	- 0,264
Participation Budget annexes (flux croisés)	15,824	14,104	- 1,719
Participation Transports	11,732	10,337	- 1,394
Participation OM	4,092	3,767	- 0,325
Taxe enlèvement ordures ménagères	27,456	27,700	0,244
Redevance assainissement	11,900	11,000	- 0,900
Versement transport	26,000	26,000	
Délégation service public transport	4,234	4,060	- 0,174
FPIC encaissé	2,514	2,049	- 0,465
Produits financiers	1,805	1,348	- 0,457
Produits exceptionnels	0,722	0,148	- 0,574
Autres produits	13,439	11,985	- 1,454
Subventions et prime à reverser	0,467	0,400	- 0,067
Taxe GEMAPI	3,000	3,000	
Reprise de provision	9,144	30,338	21,194
Sous total Recettes réelles	457,295	469,595	12,300
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	441,471	455,490	14,019
Opérations d'ordre	1,037	1,069	0,032
Sous total Recettes d'ordre	1,037	1,069	0,032
EPARGNE BRUTE *hors provision	40,783	36,912	- 3,871

Recettes de fonctionnement



BUDGETS CONSOLIDES - INVESTISSEMENT

CONSOLIDE

tous budgets

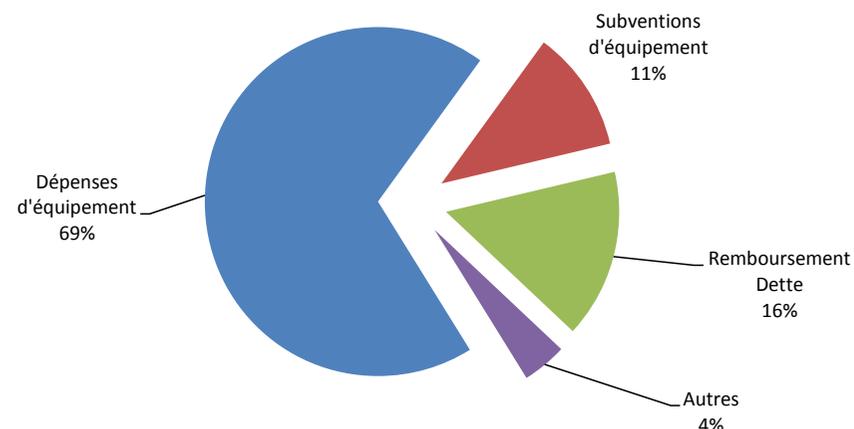
Dotation 2016 BP 2017 variation

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -			
Dépenses d'Equipement	87,233	124,053	36,820
Subventions d'équipement	21,489	20,292	- 1,197
Remboursement de la Dette (1)	26,847	28,160	1,313
<i>Remboursements anticipés * (pour info)</i>	61,810	59,748	- 2,062
Avances & dette compensée	0,348	0,348	
Dépenses imprévues	0,200	0,200	
Autres Dépenses	8,352	6,824	- 1,528
budget ZAC et lotissement	0,145	0,100	- 0,045
Sous total Dépenses réelles	144,614	179,978	35,364
Opérations d'ordre	4,844	3,737	- 1,107
Sous total Dépenses d'ordre	4,844	3,737	- 1,107
Résultat d'investissement reporté	27,002		

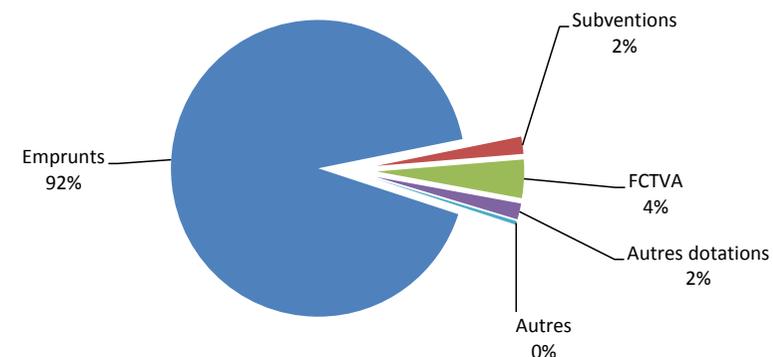
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -			
Emprunts (1)	65,773	105,861	40,088
<i>Refinancement Remboursements anticipés autres (pour info)</i>	61,810	59,748	- 2,062
Subventions	11,683	2,161	- 9,523
FCTVA	5,300	4,800	- 0,500
Autres dotations	0,908	2,000	1,092
Avances & dette compensée	0,348	0,348	
Autres recettes	6,134	0,002	- 6,131
budget ZAC et lotissement	0,145	0,100	- 0,045
Sous total Recettes réelles	90,290	115,272	24,981
Amortissements	20,617	19,495	- 1,122
Autres opérations d'ordre	4,262	3,255	- 1,007
Prélèvement section de fonctionnement	20,665	45,693	25,029
Sous total Recettes d'ordre	45,544	68,443	22,899
Affectation de résultat	40,625		

BESOIN DE FINANCEMENT - 41,790 - 64,706

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



SECTION D'INVESTISSEMENT

Détail par budgets

BUDGET PRINCIPAL

Dotation 2016

BP 2017

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -		
	347,679	342,322
Charges du service public	26,317	25,618
Charges personnel	56,632	56,644
Subventions et Contingents	20,319	22,935
Reversements de fiscalités aux communes	173,576	170,102
Attribution de Compensation	126,280	122,598
Dotations de Solidarité Communautaire	47,296	47,504
SDIS	12,924	12,777
Participation Budget annexes (flux croisés)	15,824	14,104
Participation Transports	11,732	10,337
Participation OM	4,092	3,767
Autres dépenses	2,620	1,715
Frais Financiers	7,703	6,746
Charges exceptionnelles	0,418	0,332
Reversement Taxe sur l'électricité	0,090	0,090
Fonds de péréquation horizontal (FPIC)	8,274	9,067
FPIC net (dépenses - recettes)	5,760	7,018
FPIC encaissé	2,514	2,049
Dépenses imprévues	0,200	0,200
Sous total Dépenses réelles	324,897	320,331
Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)	309,073	306,226
Amortissements	13,250	12,128
Autres opérations d'ordre	0,000	0,000
Virement section de fonctionnement	9,532	9,863
Sous total Dépenses d'ordre	22,782	21,991
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -		
	347,679	342,322
Fiscalité Directe	110,228	110,550
Dotations compensation suppression TP	187,061	187,061
Taxe sur l'électricité	0,090	0,090
Dotations de l'Etat et subventions fiscales	39,706	36,297
Dotations et participations diverses	0,750	0,396
Attribution de Compensation	0,863	0,887
FPIC encaissé	2,514	2,049
Produits financiers	0,904	0,772
Produits exceptionnels	0,329	0,008
Autres Produits	5,153	4,198
Sous total Recettes réelles	347,597	342,307
Opérations d'ordre	0,083	0,014
Sous total Recettes d'ordre	0,083	0,014
EPARGNE BRUTE *hors provision	22,700	21,977

BUDGET PRINCIPAL

Dotation 2016

BP 2017

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -		
	125,523	123,268
Dépenses d'Equipement	55,251	71,873
Subventions d'équipement	21,489	20,292
Remboursement de la Dette (1)	20,243	21,297
Remboursements anticipés (pour info)	51,874	53,748
Dépenses imprévues	0,200	0,200
Autres Dépenses	8,352	6,824
Avance budgets lotissements (flux croisés)	0,145	0,100
Sous total Dépenses réelles	105,680	120,586
Sous total Dépenses réelles (hors flux croisés)	105,535	120,486
Opérations d'ordre	3,593	2,682
Sous total Dépenses d'ordre	3,593	2,682
Résultat d'investissement reporté	16,250	
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -		
	125,523	123,268
Emprunts (1)	49,728	90,947
Refinancement RA (pour info)	51,874	53,748
Subventions	11,683	2,161
FCTVA	5,000	4,500
Autres dotations	0,706	1,000
Autres recettes	3,734	0,002
Sous total Recettes réelles	70,852	98,609
Amortissements	13,250	12,128
Autres opérations d'ordre	3,511	2,668
Prélèvement section de fonctionnement	9,532	9,863
Sous total Recettes d'ordre	26,293	24,659
Affectation de résultat	28,378	
BESOIN DE FINANCEMENT	- 22,700	- 21,977

(1) hors remboursements anticipés refinancés

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ORDURES MENAGERES

Dotation
2016 BP 2017

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	40,306	39,268
Charges du service public	19,137	18,333
Charges de Personnel	12,996	12,859
Subventions	0,157	0,158
Autres Dépenses	0,012	
Frais Financiers	3,864	3,609
Charges exceptionnelles	0,038	0,036
Garantie financière	0,140	
Provision	0,009	0,009
Sous total Dépenses réelles	36,352	35,004
Amortissements	1,608	1,608
Autres opérations d'ordre		
Virement section de fonctionnement	2,347	2,657
Sous total Dépenses d'ordre	3,955	4,265
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	40,306	39,268
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	27,456	27,700
Participation Budget Principal	4,092	3,767
Ventes - Produits Divers	7,784	7,218
Produits financiers	0,638	0,538
Produits exceptionnels	0,261	
Autres Produits	0,075	0,045
Sous total Recettes réelles	40,306	39,268
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	36,215	35,501
Opérations d'ordre		
Sous total Recettes d'ordre		
EPARGNE BRUTE *hors provision	3,964	4,273

SECTION D'INVESTISSEMENT

ORDURES MENAGERES

Dotation 2016 BP 2017

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	9,382	11,479
Dépenses d'Equipeement	3,044	6,914
Subventions d'équipement		
Remboursement de la Dette (1)	4,413	4,565
Remboursements anticipés autres (pour info)	4,208	2,000
Dépenses imprévues		
Autres Dépenses		
Sous total Dépenses réelles	7,457	11,479
Opérations d'ordre		
Sous total Dépenses d'ordre		
Résultat d'investissement reporté	1,925	
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	9,382	11,479
Emprunts (1)	3,044	6,914
Refinancement RA autres (pour info)	4,208	2,000
Subventions		
FCTVA	0,300	0,300
Autres dotations		
Autres recettes	0,067	
Sous total Recettes réelles	3,411	7,214
Amortissements	1,608	1,608
Autres opérations d'ordre		
Prélèvement section de fonctionnement	2,347	2,657
Sous total Recettes d'ordre	3,955	4,265
Affectation de résultat	2,016	
BESOIN DE FINANCEMENT	- 3,955	- 4,265

(1) hors remboursements anticipés refinancés

ASSAINISSEMENT

Dotation
2016 BP 2017

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	13,731	12,581
Charge du service public	2,674	2,512
Charges de Personnel	4,190	4,176
Autres dépenses	0,001	0,000
Frais Financiers	0,733	0,652
Charges Exceptionnelles	0,139	0,161
Primes d'Épuration reversées	0,467	0,400
<i>recettes reversées</i>	<i>0,467</i>	<i>0,400</i>
Provision	0,028	0,028
Sous total Dépenses réelles	8,231	7,929
Amortissements	2,757	2,757
Autres opérations d'ordre	0,013	
Virement section de fonctionnement	2,730	1,895
Sous total Dépenses d'ordre	5,500	4,652
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	13,731	12,581
Redevance Assainissement	11,900	11,000
Primes d'Épuration	0,469	0,400
Primes d'Épuration à reverser	0,467	0,400
<i>recettes à reverser</i>	<i>0,467</i>	<i>0,400</i>
Autres Produits	0,427	0,524
Produits financiers	0,263	0,038
Produits exceptionnels	0,126	0,140
Sous total Recettes réelles	13,652	12,502
Opérations d'ordre	0,079	0,079
Sous total Recettes d'ordre	0,079	0,079
EPARGNE BRUTE *hors provision	5,448	4,601

ASSAINISSEMENT

Dotation
2016 BP 2017

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	15,345	9,273
Dépenses d'Équipement	9,705	7,137
Subventions d'équipement		
Remboursement de la Dette (1)	1,631	1,710
Remboursements anticipés autres* (pour info)	3,728	2,000
Avances & dettes compensées	0,348	0,348
Sous total Dépenses réelles	11,684	9,194
Opérations d'ordre	0,136	0,079
Sous total Dépenses d'ordre	0,136	0,079
Résultat d'investissement reporté	3,525	
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	15,345	9,273
Emprunts (1)	4,914	4,273
Refinancement RA (pour info)	3,728	2,000
Autres dotations		
Avances & dettes compensées	0,348	0,348
Autres recettes	0,532	
Sous total Recettes réelles	5,794	4,621
Amortissements	2,757	2,757
Autres opérations d'ordre	0,070	
Prélèvement section de fonctionnement	2,730	1,895
Sous total Recettes d'ordre	5,557	4,652
Affectation de résultat	3,994	
BESOIN DE FINANCEMENT	- 5,421	- 4,573

(1) hors remboursements anticipés refinancés

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TRANSPORTS

Dotation
2016 BP 2017

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -	53,028	72,806
Délégation de Service Public	33,723	34,210
Charges du service public	0,571	1,020
Reversement de Versement Transport	0,800	0,800
Participation Département	0,496	0,502
Frais financiers	0,264	0,256
Charges exceptionnelles	0,015	0,170
Provision	8,100	2,508
Sous total Dépenses réelles	43,970	39,465
Amortissements	3,002	3,002
Autres opérations d'ordre		
Virement section de fonctionnement	6,056	30,338
Sous total Dépenses d'ordre	9,058	33,340
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -	53,028	72,806
Délégation de Service Public	4,234	4,060
Versement Transport	26,000	26,000
Subventions	1,623	1,781
Participation Budget Principal	11,732	10,337
Autres produits	0,000	
Reprise de Provision	9,144	30,338
Produits exceptionnels	0,006	
Sous total Recettes réelles	52,740	72,517
Sous total Recettes réelles (hors flux croisés)	41,008	62,180
Opérations d'ordre	0,289	0,289
Sous total Recettes d'ordre	0,289	0,289
EPARGNE BRUTE *hors provision	7,726	5,222

SECTION D'INVESTISSEMENT

TRANSPORTS

Dotation
2016 BP 2017

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -	25,623	38,068
Dépenses d'Equipement	19,233	37,190
<i>dont DKPLUS</i>	9,144	31,338
Subventions d'équipement		
Remboursement de la Dette (1)	0,560	0,589
<i>Remboursements anticipés * (pour info)</i>	2,000	2,000
Dépenses imprévues		
Autres Dépenses		
Sous total Dépenses réelles	19,793	37,779
Opérations d'ordre	0,527	0,289
Sous total Dépenses d'ordre	0,527	0,289
Résultat d'investissement reporté	5,302	
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -	25,623	38,068
Emprunts (1)	8,087	3,727
<i>Refinancement Remboursements anticipés autres (pour info)</i>	2,000	2,000
Autres dotations	0,202	1,000
Autres recettes	1,800	
Sous total Recettes réelles	10,090	4,727
Amortissements	3,002	3,002
Autres opérations d'ordre	0,239	
Prélèvement section de fonctionnement	6,056	30,338
Sous total Recettes d'ordre	9,297	33,340
Affectation de résultat	6,237	
BESOIN DE FINANCEMENT	- 8,770	- 33,052

(1) hors remboursements anticipés refinancés

SECTION DE FONCTIONNEMENT

GEMAPI		Dotation 2016	BP 2017
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -			
Dépenses réelles		3,000	3,000
		1,910	2,060
Sous total Dépenses réelles		1,910	2,060
Dépenses d'ordre			
Virement section de fonctionnement		1,090	0,940
Sous total Dépenses d'ordre		1,090	0,940
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -			
TAXE GEMAPI		3,000	3,000
Sous total Recettes réelles		3,000	3,000
Recettes d'ordre			
Sous total Recettes d'ordre			
EPARGNE BRUTE		1,090	0,940

SECTION D'INVESTISSEMENT

GEMAPI		Dotation 2016	BP 2017
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -			
Dépenses d'équipement		1,090	0,940
Sous total Dépenses réelles		1,090	0,940
Dépenses d'ordre			
Sous total Dépenses d'ordre			
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -			
Recettes réelles			
Sous total Recettes réelles			
Recettes d'ordre			
Prélèvement section de fonctionnement		1,090	0,940
Sous total Recettes d'ordre		1,090	0,940
BESOIN DE FINANCEMENT		- 1,090	- 0,940

(1) hors remboursements anticipés refinancés

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ZAC LOON PLAGE		Dotation 2016	BP 2017
- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -			
Dépenses réelles		0,145	0,100
Sous total Dépenses réelles		0,145	0,100
Dépenses d'ordre		0,442	0,587
Virement section de fonctionnement			
Sous total Dépenses d'ordre		0,442	0,587
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT -			
Recettes Réelles			
Sous total Recettes réelles			
Recettes d'ordre		0,587	0,687
Sous total Recettes d'ordre		0,587	0,687
EPARGNE BRUTE		- 0,145	- 0,100

SECTION D'INVESTISSEMENT

ZAC LOON PLAGE		Dotation 2016	BP 2017
- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -			
Dépenses réelles			
Sous total Dépenses réelles			
Dépenses d'ordre		0,587	0,687
Sous total Dépenses d'ordre		0,587	0,687
- RECETTES D'INVESTISSEMENT -			
Recettes Réelles		0,145	0,100
Sous total Recettes réelles		0,145	0,100
Recettes d'ordre		0,442	0,587
Prélèvement section de fonctionnement			
Sous total Recettes d'ordre		0,442	0,587
BESOIN DE FINANCEMENT		0,145	0,100

(1) hors remboursements anticipés refinancés

2) L'analyse de la section de fonctionnement et de l'épargne

A) Des recettes en recul

Hors flux croisés et reprise de provision pour le projet DK plus, les recettes réelles de fonctionnement, qui donnent lieu à encaissement réel, sont estimées en 2017 à hauteur de **425,152 M€**, tous budgets confondus, soit une **baisse globale attendue de 7,175 M€ par rapport à 2016**.

Les recettes sont différenciées ci-après en fonction du budget (principal, assainissement, ordures ménagères, transport).

Les recettes du budget principal

Les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent à **342,307 M€** dont environ 98 % issus de la fiscalité et des dotations de l'Etat.

Les recettes de 2017 du budget principal sont attendues en régression d'environ **4,825 M€**, hors FPIC encaissé.

Cette année encore, la baisse des dotations de l'Etat, et notamment la dotation forfaitaire, composante de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), explique, en grande partie, ce recul du niveau des recettes communautaires.

Pour rappel, cette mesure s'inscrit dans le cadre du programme de stabilité du budget de l'Etat se traduisant par une contribution au redressement des finances publiques (CRFP) qui prend la forme d'un prélèvement sur le montant individuel de DGF des collectivités.

1/ Les recettes fiscales

Au sein des recettes fiscales, il convient d'opérer la distinction entre les impôts économiques (acquittés par les entreprises) et les impôts ménages (acquittés par les particuliers). Globalement, elles sont évaluées à un peu plus de **110 M€** pour l'année 2017, répartis comme suit :

- **77,07 M€** au titre de la Cotisation économique territoriale (CET), partagés entre :
 - la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour **60,200 M€** contre 58,999 M€ en 2016,
 - et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour **16,870 M€** contre 17,220 M€ en 2016.

La CET a été calculée selon des hypothèses distinctes.

Entre 2016 et 2017, les premières estimations sur les entreprises « dominantes » ont abouti à une prévision de hausse de + 1,73 % concernant la CFE. Les entreprises dominantes représentant 79 % de l'ensemble des entreprises cotisant à la CFE. La hausse prévue sur ces entreprises a ainsi été projetée sur l'ensemble des entreprises assujetties à la CFE.

Les services fiscaux ont communiqué la CVAE prévisionnelle de la communauté pour 2017. Une légère baisse (**- 0,351 M €**) **est attendue par rapport à 2016**. Il convient de rappeler une fois encore les difficultés à estimer cette taxe du fait de la volatilité de l'impôt qui repose sur un contexte économique fluctuant et sur des modalités de versement en décalé ne permettant pas de stabiliser la valeur ajoutée exactes des entreprises.

- **19,500 M€** correspondant au produit de la taxe d'habitation (contre 20,258 M€ en 2016). Suite au changement de législation intervenu en loi de Finances 2016, les contribuables bénéficient de l'exonération prévue à l'article 1414 du CGI. Toutefois, cette mesure n'a pas pu être prise en compte pour les bases TH. Par conséquent, les bases notifiées 2016 sont surévaluées.
- **0,286 M€** au titre de la taxe sur le foncier non bâti (idem 2016) dont les bases sont revalorisées à + 0,5 % comme pour les bases de TH.
- **11 M€** issus de **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)** dont plus des trois quarts proviennent de la Centrale Nucléaire exploitée par EDF et située sur le territoire de Gravelines. La recette s'élevait à 10,890 M€ en 2016.

Précision importante concernant le Terminal Méthanier :

L'imposition au titre du terminal méthanier devrait démarrer en 2017 mais le montant escompté est incertain. Les recettes supplémentaires correspondantes seront donc ajustées en cours d'année après confirmation par les services fiscaux.

- Et enfin, **2,7 M€ de taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)**. Aucune revalorisation de taux n'a été votée pour 2017. Un audit a été mené afin de vérifier les recettes de ce poste car une perte importante a été constatée entre 2015 et 2016 (- 270 K€ soit -9,50 %). Ce travail devrait permettre d'optimiser la recette.

Les recettes fiscales devraient ainsi se stabiliser par rapport à 2016 (+ 0,328 M€ seulement).

2/ Les compensations fiscales

En sus des recettes fiscales proprement dites, il convient d'ajouter les compensations fiscales, nationales et locales.

Au niveau national, il s'agit des compensations de la réforme de la fiscalité, comprenant d'une part la dotation de réforme de la taxe professionnelle (DRCPT) et d'autre part le Fonds National de Garantie individuelle des Ressources (FNGIR). Elles sont figées à un montant total de 187,060 M€.

Au niveau local, les compensations d'exonérations jouent le rôle de variable d'ajustement. Elles seront impactées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques. Une baisse de 30 % environ pourrait ainsi s'appliquer pour porter leur montant à 1,020 M€ en 2017 (contre 1,562 M€ en 2016).

Au final, les recettes fiscales brutes (recettes fiscales et compensations fiscales), sont attendues en 2017 en léger recul de 0,383 M€ par rapport à 2016, soit - 0,13 %.

3/ La péréquation et les reversements

Ces recettes fiscales brutes sont toutefois à minorer de « réductions de fiscalité » au titre, d'une part, de péréquations nationales, et, d'autre part, des reversements aux communes afin de déterminer les recettes fiscales nettes.

- ✓ Au niveau national, la **péréquation** est symbolisée par le **FPIC** qui permet de redistribuer les richesses des collectivités les mieux dotées vers les collectivités les moins dotées.

Sur le territoire communautaire, au titre de 2017, le solde (prélèvement-encaissement) sera plus important en 2017 et devrait s'élever à 7,018 M € (contre 5,76 M0 € en 2016), **soit + 1,258 M€**.

- ✓ Au niveau local, il s'agit des **reversements de la communauté aux communes membres** via l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ces dotations inscrites pour **169,215 M€**, sont détaillées au chapitre « dépenses ».

Les données présentées ci-dessus sont récapitulées dans le tableau ci-après :

RECETTES 2016 - 2017

LIBELLES	2 015	Dotation 2016	BP 2017	Ecart BP 2017 / Dotation 2016
RECETTES FISCALES (hors RS)	105 877 026	110 228 411	110 556 563	328 152
<i>Taxe d'habitation</i>	19 817 924	20 258 184	19 500 000	-758 184
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties (yc additionnelle)</i>	287 654	282 595	286 810	4 215
<i>Cotisation foncière des entreprises</i>	58 844 375	58 999 470	60 200 000	1 200 530
<i>Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</i>	13 678 026	17 220 488	16 869 753	-350 735
<i>Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux</i>	10 782 378	10 890 209	11 000 000	109 791
<i>Taxe sur les surfaces commerciales</i>	2 466 669	2 577 465	2 700 000	122 535
<i>Rôles supplémentaires</i>	653 192	954 922		-954 922
COMPENSATIONS FISCALES NATIONALES	187 075 701	187 060 710	187 060 710	0
<i>DRCTP</i>	64 565 728	64 565 728	64 565 728	0
<i>FNGIR</i>	122 509 973	122 494 982	122 494 982	0
COMPENSATIONS EXONERATION FISCALITE DIRECTE LOCALE	1 884 611	1 561 605	1 020 000	-541 605
<i>Dotation Unique des Compensations Spécifiques de la TP (DUCSTP) et autres</i>	584 841	567 528	330 000	-237 528
<i>Compensations exonérations (taxe d'habitation)</i>	1 299 770	994 077	690 000	-304 077
TOTAL RECETTES FISCALES BRUTES	294 837 338	298 850 726	298 637 273	-213 453
PÉRÉQUATION NATIONALE				
FPIC NET (prélèvement)	-3 740 594	-5 759 674	-7 017 797	-1 258 123
REVERSEMENTS AUX COMMUNES				
AC NETTE (versement)	-126 185 530	-125 417 477	-121 711 245	3 706 232
DSC (versement)	-44 695 558	-47 295 558	-47 504 040	-208 482
TOTAL RECETTES FISCALES NETTES	120 215 656	120 378 017	122 404 191	2 026 174

Au final, les recettes fiscales nettes s'affichent en progression de 2,026 M€. Cette augmentation trouve son origine dans la baisse des reversements de l'Attribution de Compensation suite aux transferts de charges pour un montant équivalent.

4/ La Dotation Globale de Fonctionnement

Depuis 2014, pour rappel, les collectivités territoriales participent à l'effort de redressement des comptes publics à travers une réduction des concours financiers de l'Etat (voir la partie développée à cet effet dans le rapport d'orientations budgétaires).

Au niveau local, l'impact annuel pour la communauté urbaine s'élève à près de 18 M€, représentant un cumul de 41,5 M€ sur 4 ans.

Cet effort de participation sera ponctionné sur les concours de l'Etat, et notamment sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La réforme de la **DGF**, qui devait constituer un des éléments centraux de la Loi de Finances 2016 (article 150) pour les collectivités, a finalement été repoussée. En effet, cette réforme de la DGF du bloc communal a été jugée inapplicable par le gouvernement comme par les élus locaux et a donc été purement et simplement supprimée.

Le gouvernement renvoie cette réforme d'ampleur à « une loi spécifique relative » qui sera présentée une fois la réflexion du Parlement aboutie et la nouvelle carte intercommunale arrêtée.

- Par conséquent, pour 2017, la DGF de la communauté urbaine sera encore composée de deux éléments, à savoir la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation.
- Parmi ces deux composantes, seule la dotation d'intercommunalité serait ponctionnée. En effet, la Dotation d'intercommunalité, qui regroupe une dotation de base (reposant sur des données de population) et une dotation de garantie devrait atteindre 0,844 M€ en 2017 (contre 3,138 M€ en 2016), soit - 73 %.
- La Dotation de Compensation, qui sert au niveau national de "variable d'ajustement" à la baisse, est évaluée pour 2017 à 34,353 M€. Pour rappel, son montant s'établissait à 35,007 M€ en 2016 soit un retrait de 0,654 M€

Au final, la **DGF** de la Communauté Urbaine devrait s'élever, en 2017, à 35,197 M€, soit **une perte de recettes de 2,947 M€** par rapport à 2016.

LIBELLES	2 015	Dotation 2016	BP 2017	Ecart BP 2017 / Dotation 2016
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	43 385 709	38 144 378	35 196 911	-2 947 467
Dotation d'intercommunalité	7 725 430	3 137 703	843 840	-2 293 863
Dotations de compensations	35 660 279	35 006 675	34 353 071	-653 604

5) la Taxe sur l'Electricité (TCFE) n'est ni une compensation, ni une dotation mais constitue une taxe qu'il convient d'évoquer.

Depuis 2016, la CUD, en sa qualité d'Autorité Organisatrice pour la Distribution d'Electricité, perçoit cette taxe en lieu et place des communes membres dont la population INSEE au 1er janvier N est inférieure ou égale à 2 000 habitants, à hauteur de 0,09 M€.

Cette taxe est ensuite reversée à ces communes afin de ne pas créer de distorsion par rapport aux communes de plus de 2 000 habitants qui perçoivent directement la TCFE.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Il convient de rappeler que la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM) constitue la principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets du budget annexe des ordures ménagères.

Pour rappel, la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM) est exigible pour toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie (TFB), elle apparaît d'ailleurs sur l'avis de la taxe foncière des contribuables. La TEOM est établie sur la moitié de la valeur locative du bien imposé. Une revalorisation de ces bases est adoptée chaque année par loi de finances.

Au moment de l'élaboration du présent budget, cette revalorisation est prévue par la loi de finances, à hauteur de + 0,4 %.

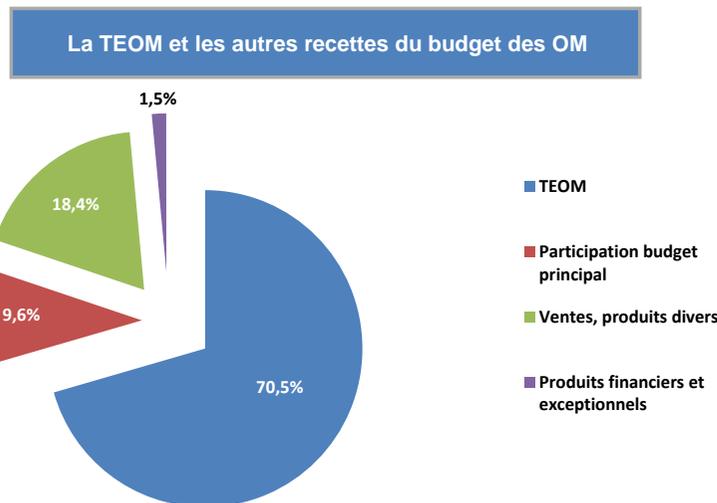
Conformément aux orientations budgétaires, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est maintenu à 17,78 %.

Le produit notifié de la TEOM était de 27,456 M€ en 2016. La revalorisation des bases de + 0,4 %, et l'application d'un taux identique, permettrait d'obtenir un produit d'environ 27,700 M€ en 2017.

Cette croissance des bases est minime et insuffisante pour compenser totalement le besoin d'équilibre du budget. Par conséquent, la subvention prévisionnelle du budget principal au budget des ordures ménagères est prévue pour 3,767 M€ contre 4,092 M€ au budget 2016. Elle sera, comme chaque année, ajustée en fonction des dépenses et recettes effectivement constatées. Compte tenu d'une habituelle réalisation partielle des dépenses et d'un encaissement plus élevé des recettes, la subvention devrait se rapprocher de l'équilibre en réalisation.

La TEOM constituera, au titre de 2017, **70,5 % des recettes de ce budget annexe**.

Le graphique ci-dessous reprend les différents postes de recettes du budget des ordures ménagères.



Les recettes du budget assainissement

La **redevance assainissement**, est acquittée par les particuliers et les entreprises, exception faite des industriels qui, au-delà d'un certain seuil, doivent assainir eux-mêmes leurs eaux usées, sous contrôle des services communautaires. Cette recette est affectée au budget annexe de l'assainissement.

Il est rappelé que les tarifs de la redevance assainissement font l'objet d'une harmonisation progressive, de 2016 à 2020, entre les parties est et ouest du territoire.

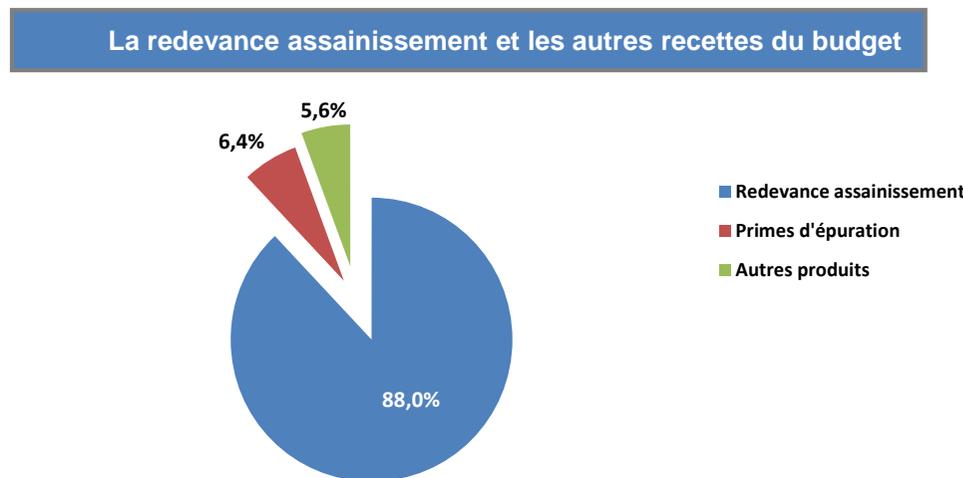
Par ailleurs, la communauté urbaine s'est fixé pour stratégie de dimensionner l'ensemble des tarifs liés à sa compétence assainissement dans le respect d'un objectif visant à ce que l'ensemble des composantes du prix de l'eau évoluent dans la limite de l'évolution du coût de la vie.

La redevance assainissement et les tarifs de prestations diverses seront donc majorés de 1,1 % (prévision de l'inflation 2017 réalisée à la fin du 01^{er} semestre 2016 par la Banque de France)

Ainsi, le produit de cette redevance est attendu en 2017 pour un montant de 11 M€, contre 11,9 M€ en 2016.

La redevance constitue 88 % des recettes de ce budget.

Le graphique ci-dessous reprend les différents postes de recettes du budget assainissement.



Les recettes du budget transport :

L'assiette du versement transport (VT) est constituée de la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis et d'un taux fixé par la collectivité. Depuis le 01^{er} janvier 2016 sont assujettis les employeurs de plus de 11 salariés (contre 9 auparavant).

Cette modification aura des conséquences sur les recettes encaissées au titre du versement transport. Cet impact, estimé à l'origine à 280 000 €, n'a cependant pas encore pu être mesuré en 2016.

La loi de finances pour 2016 a cependant prévu un dispositif de compensation de la perte de recettes découlant de cette mesure aux Autorités Organisatrices de Transports (AOT). Cette compensation sera assurée par un « prélèvement sur recettes de l'Etat », versé à l'ACOSS, à répartir auprès des AOT à hauteur des pertes subies par chacune d'entre elles.

Le décret d'application n'est cependant toujours pas paru.

Le taux de VT peut être fixé, pour notre collectivité, dans la limite de 2 % (cf. DOB pour le détail de ce taux)

Il convient de rappeler que, depuis la délibération du 16 décembre 2010, le taux de VT a été fixé à 1,55 %.

Ainsi, les recettes issues du versement transport s'élèvent à environ 26 000 000 €, montant inscrit au BP 2017.

Pour rappel, la communauté urbaine dispose encore, d'une marge de manœuvre de 0,45 %, qui générerait un produit complémentaire annuel de 7 000 000 € environ.

Les recettes voyageurs (délégation de service public)

Il a été en effet prévu d'encaisser 3,22 M€ soit une baisse envisagée en 2017 par le délégataire. Les raisons de la baisse sont les suivantes :

- La poursuite du glissement tarifaire vers les titres d'abonnement et une diminution des ventes des titres unitaires qui se poursuit depuis le passage à la billettique.

Les participations du Conseil Général

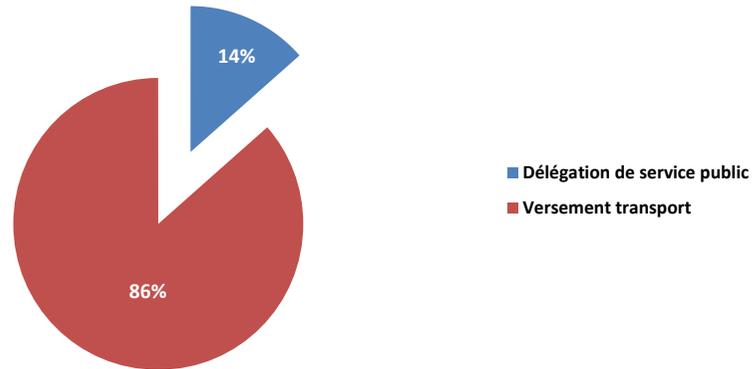
Le reversement annuel à la CUD de la Dotation globale de fonctionnement perçue par le Conseil général correspondra, par convention, pour le transport des lycéens à une recette annuelle de 1 085 612 € (contre 1 077 842 € en 2016) et à 170 000 € pour le transport des collégiens.

La participation du Conseil Régional

Le Conseil régional, qui avait accompagné le retrait du Conseil général par une participation égale à la CUD pour les lycéens, intervient actuellement avec une participation annuelle de 510 569 € versée à la CUD.

Le graphique ci-dessous reprend les différents postes de recettes du budget transport.

Les recettes de fonctionnement du budget transport



La participation du budget principal nécessaire à l'équilibre du budget transport doit être inscrite, en prévision, pour 10,34 M€ contre 11,73 M€ en 2016, elle sera ajustée en fonction de la réalisation des recettes et des dépenses.

B) Des dépenses de fonctionnement s'inscrivant dans la recherche de réelles marges de manoeuvre

Conformément aux éléments de cadrage énoncés dans le rapport d'orientations budgétaires, et au regard de la prospective 2016-2020, un effort important de recherche d'économies sera entrepris en 2017. A cet effet, des objectifs pluriannuels précis et ambitieux ont été fixés dans le cadre de la préparation budgétaire, et sont déjà respectés en ce qui concerne le budget proposé pour 2017. La mesure de l'objectif est effectuée en tenant compte, comme seul retraitements, des compétences transférées faisant l'objet de transferts de recettes ou de diminution de l'attribution de compensation, tels que la reprise des parcs de stationnement et la compétence tourisme..

❖ Les charges structurelles et leur poids dans le budget

- ✓ Concernant **les dépenses du personnel communautaire (hors transport)**, la trajectoire budgétaire cible a été fixée à **- 0,75 %** en moyenne annuelle. Concernant le budget primitif 2017, elles sont prévues à hauteur de 73,679 M€ pour 2017, soit une **diminution de 1,33 %** par rapport au budget 2016 (à périmètre constant au regard des mutualisations et reprises de compétence) avec une dotation de 74,670 M€. L'objectif fixé est donc largement atteint en 2017 (pour rappel, la cible de - 0,75 % constitue une progression moyenne de 2016 à 2020).

A noter par ailleurs, que les charges de personnel de la délégation de service public des transports, qui sont désormais ventilées au chapitre "dépenses de personnel" du budget communautaire, mais qu'il convient toujours d'individualiser, s'agissant de personnel extérieur, sont en variation prévue à la hausse de 4 % par application des dispositions contractuelles.

DEPENSES DE PERSONNEL

Budget	Dotation 2016 *	Proposé BP 2017	Evolution	%
Total	74,670	73,679	- 0,991	-1,33%
Budget Communautaire	57,484	56,644	- 0,840	-1,46%
Budget Assainissement	4,190	4,176	- 0,014	-0,33%
Budget Ordures Ménagères	12,996	12,859	- 0,137	-1,05%
Personnel délégation de transport public	20,625	21,449	0,824	4,00%

* Dotation 2016 corrigée de 6 mois mutualisation services informatiques et 1 mois ADS en année pleine

- ✓ Concernant **les subventions et contingents**, l'objectif d'évolution annuelle moyen a été fixé à **- 1,5 %**.

Il convient de retraiter, pour ce poste de dépenses, la réduction de l'attribution de compensation (AC) de 1,623 M€ qui vient compenser les nouvelles subventions versées aux offices de tourisme dans le cadre du transfert de compétence.

Le montant proposé au budget primitif 2017 (hors budget transport) est de 22,393 M€, la dotation de 2016 étant de 21,317 M€, soit une croissance d'inscription de 1,076 M€, représentant + 5,05%, au-delà de l'objectif moyen annuel de - 1,5 %.

Cette croissance s'explique par la subvention à verser à la nouvelle régie plaisance, qui se substitue au syndicat mixte Dunkerque Neptune. Cette subvention, qui était prévue pour 640 000 € en 2016, doit être prévue pour 1 774 274 € en 2017, soit + 1 134 274 €.

Cette croissance s'explique, d'une part par la reprise en gestion totale des équipements correspondants et, d'autre part, par une nouvelle obligation d'amortissement qui s'impose à la régie plaisance.

Sans cette nouvelle subvention non compensée, la variation des subventions serait de - 0,28%.

Subventions et participations de fonctionnement versées - en M€	Dotation 2016	BP 2017	Evol° Prop° 2017/ Dot°2016	
			M€	%
BUDGET PRINCIPAL <i>Subvention office de tourisme avec réduction d'AC</i>	20,319	22,935 1,623	2,616	12,87%
BUDGET PRINCIPAL rectifié Office de tourisme	20,319	21,312	0,993	4,89%
BUDGET ORDURES MENAGERES	0,157	0,157	-	0,00%
BUDGET ASSAINISSEMENT	0,062	0,073	0,011	17,74%
BUDGET GEMAPI	0,779	0,851	0,072	9,24%
TOTAL hors budget transport (retraité tourisme)	21,317	22,393	1,076	5,05%
BUDGET TRANSPORT (subvention département)	0,496	0,502	0,006	1,21%

✓ Les charges à caractère général :

CHARGES DU SERVICE PUBLIC (chap 011 et article 651) en M€	Dotation 2016	BP 2017	Evol° Prop° 2017/ Dot°2016	
			M€	%
BUDGET PRINCIPAL hors nouvelles dépenses parc stationnement (0,485 M€)	26,317	25,133	- 1,184	-4,50%
BUDGET ORDURES MENAGERES	19,137	18,333	- 0,804	-4,20%
BUDGET ASSAINISSEMENT	2,674	2,512	- 0,162	-6,06%
BUDGET GEMAPI	1,131	1,210	0,079	6,98%
BUDGETS LOTISSEMENTS-ZAC	0,100	0,100	-	0,00%
TOTAL hors transport	49,359	47,288	- 2,071	-4,20%
TRANSPORT DK plus de mobilité	13,393	13,415 0,498	0,022	0,16%

Ces charges sont liées pour l'essentiel à la production de service public. Un objectif d'économies a été fixé, variable en fonction des budgets, dont l'évolution à prévoir doit être différenciée en fonction de leur typologie :

Pour le budget principal, l'objectif de réduction annuelle moyenne a été fixé à - 2%, de 2017 à 2020. Concernant l'année 2017, l'inscription prévue à ce titre est de 25,618 M€, contre 26,314 M€ inscrits en 2016, soit une baisse de - 0,696 M€, représentant - 2,64 % Cependant, en 2017, la CUD reprend la compétence des parcs de stationnement, avec la recette, pour un montant de dépenses prévu en 2017 à hauteur de 0,485 M€, ce qui ramène la réduction des charges de 2017 à **- 1,184 M€, soit une baisse des charges de - 4,50 %, largement au-delà de l'objectif annuel fixé.**

Pour le budget ordures ménagères : Les dépenses sont liées pour l'essentiel au volume de déchets traités et sont ainsi « subies » et variables. L'objectif est de maintenir l'équilibre avec un minimum de financement du budget principal. Pour 2017, la dépense est prévue pour 18,333 M€, contre 19,038 M€ en 2016. Cette baisse doit cependant être nuancée, dans la mesure où des régularisations d'exercice antérieur avaient été constatées en 2016 pour 1 M€ environ, ce qui conduit à une progression des dépenses estimée à + 1,6 % environ, au budget primitif.

Pour le budget assainissement : l'objectif est de maintenir l'équilibre. Les dépenses sont proposées pour un montant de 2,512 M€ en 2017, soit une réduction de 0,162 M€ par rapport à 2016,

Le budget GEMAPI entre dans sa deuxième année d'existence, son produit fiscal d'équilibre reste inchangé à 3 M€, et les dépenses globales doivent donc être maintenue à cette hauteur. En ce qui concerne les charges à caractère général, elles sont prévues pour 1,210 M€ contre 1,131 M€ en 2016.

Le budget transport : Les charges du budget transport (délégation de service public) sont prévues en hausse de 0,022 M€, hors charges du projet DK plus de mobilité à assurer en fonctionnement pour 0,498 M€, et sont ainsi quasi stabilisées puisque la progression est prévue pour 0,16 %.

Ainsi, la trajectoire cible d'économie, évoquée en introduction, pour les trois postes évoqués ci-dessus, est atteinte au global, avec une répartition différente par poste, pour ce budget primitif, comme l'indique le tableau ci-dessous.

TABLEAU RECAPITULATIF

BUDGET		OBJECTIF Lettre cadrage	Dotation 2016	Objectif	Proposition 2017 après arbitrage	Ecart Obj. Prop.	Evolution constatée		
							en €	en %	
CHARGES DE SERVICE PUBLIC	PRINCIPAL		26 316 857	25 790 520	25 617 810	-172 710	-699 047	-2,66%	
	Stationnement voirie Parcs et Enclos (retraitement)				-484 747				
	hors retraitements		26 316 857	25 790 520	25 617 810	-172 710	-699 047	-2,66%	
	avec retraitements	-2%	26 316 857	25 790 520	25 133 063	-172 710	-1 183 794	-4,50%	Objectif dépassé
	ORDURES MENAGERES		19 136 910	19 136 910	18 333 230	-803 680	-803 680	-4,20%	
	ASSAINISSEMENT		2 673 901	2 673 901	2 512 075	-161 826	-161 826	-6,05%	
	GEMAPI		1 131 000	1 131 000	1 209 000	78 000	78 000	6,90%	
	ZAC LOON PLAGE		144 500	144 500	100 000	-44 500	-44 500	-30,80%	
	hors retraitements		23 086 311	23 086 311	22 154 305	-932 006	-932 006	-4,04%	
	avec retraitements	0%	23 086 311	23 086 311	22 154 305	-932 006	-932 006	-4,04%	Objectif dépassé
hors retraitements		49 403 168	48 876 831	47 772 115	-1 104 716	-1 631 053	-3,30%		
avec retraitements		49 403 168	48 876 831	47 287 368	-1 589 463	-2 115 800	-4,28%		
SUBVENTIONS	PRINCIPAL		20 319 340	20 014 550	22 935 487	2 920 937	2 616 147	12,88%	
	Plaisance (pour info)		640 000		1 774 274		1 134 274		
	Réduction d'AC Offices de Tourisme (retraitement)				-1 623 145				
	ORDURES MENAGERES		157 000	154 645	157 000	2 355	0	0,00%	
	ASSAINISSEMENT (*Amicale 012)		62 000	61 070	73 100	12 030	11 100	17,90%	
	GEMAPI		779 000	767 315	851 000	83 685	72 000	9,24%	
hors retraitements		21 317 340	20 997 580	24 016 587	3 019 007	2 699 247	12,66%		
avec retraitements	-1,50%	21 317 340	20 997 580	22 393 442	1 395 862	1 076 102	5,05%	Objectif non atteint (-0,27% hors effet plaisance)	
PERSONNEL	PRINCIPAL		56 632 337	56 207 594	56 643 800	436 206	11 463	0,02%	
	ORDURES MENAGERES		12 995 500	12 898 034	12 859 160	-38 874	-136 340	-1,05%	
	ASSAINISSEMENT		4 128 360	4 097 397	4 103 300	5 903	-25 060	-0,61%	
	correct° 6 mois SI + 1 mois ADS année pleine avec correct° AC (retraitement)		851 816						
	hors retraitements		73 756 197	73 203 026	73 606 260	403 234	-149 937	-0,20%	
avec retraitements	-0,75%	74 608 013	74 048 453	73 606 260	-442 193	-1 001 753	-1,34%	Objectif dépassé	
TOTAL hors retraitements			144 476 705	143 077 436	145 394 962	2 317 526	918 257	0,64%	
TOTAL avec retraitements		-0,97%	145 328 521	143 922 863	143 287 070	-635 793	-2 041 451	-1,40%	Objectif dépassé

Les seuls retraitements autorisés sont les nouvelles compétences/mutualisations accompagnées de réduction d'AC et/ou recettes

Objectif annuel moyen cible à atteindre sur la période 2016-2020 issu de la prospective financière

Le dépassement de l'objectif en 2017 (plus logique en début de période) permettra en moyenne de limiter le niveau d'effort à atteindre sur les années suivantes (plus difficile en fin de période)

La non atteinte de l'objectif en 2017 impliquera en moyenne un niveau d'effort plus conséquent sur les années suivantes (plus difficile en fin de période)

- ✓ **Les frais financiers** affichent une très forte baisse de -10.07 % de dotation 2016 à budget primitif 2017.

La baisse de frais financiers est donc de 1.11M€. La stratégie de "variabilisation de la dette" mise en place par la Communauté Urbaine conduisant à souscrire les nouveaux financements principalement à taux variable, dans un contexte de taux courts monétaires historiquement bas (proche de zéro), permet de réduire le coût de la dette de manière significative.

CHARGES FINANCIERES NETTES (déduction faite des produits financiers)

CHARGES FINANCIERES BUDGET	Dotation 2016 (1)	BP 2017	Evolution en M€	Evolution en %
BUDGET PRINCIPAL	6,801	5,974	-0,827	-12,16%
frais financiers	7,703	6,746	-0,957	
produits financiers	0,902	0,772	-0,130	
BUDGET ORDURES MENAGERES	3,272	3,070	-0,202	-6,17%
frais financiers	3,864	3,608	-0,256	
produits financiers	0,592	0,538	-0,054	
BUDGET ASSANISSEMENT	0,687	0,614	-0,073	-10,63%
frais financiers	0,733	0,652	-0,081	
produits financiers	0,046	0,038	-0,008	
BUDGET TRANSPORT	0,264	0,256	-0,008	-3,03%
frais financiers	0,264	0,256	-0,008	
produits financiers	0,000	0,000	0,000	
TOTAL	11,024	9,914	-1,110	-10,07%

Les dotations 2016 n'intègrent pas les produits financiers exceptionnels liés au fonds de soutien des emprunts à risque (0,047 M€ sur le budget des ordures ménagères et 0,217 M€ sur le budget assainissement)

La dette et sa gestion, auxquelles sont liés les frais financiers, seront abordées plus en détail dans l'analyse de la section d'investissement.

❖ Contingents et participations obligatoires

Ce poste comprend pour l'essentiel la participation au SDIS (services d'incendie et de secours du Département) qui est prévue pour 12,777 M€ au BP 2017. Elle était de 12,924 M€ en 2016. Elle ressort donc en légère baisse suite à l'harmonisation pratiquement achevée.

❖ La solidarité envers les communes

- 1) **L'Attribution de Compensation (AC)**, qui, pour rappel, a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique (remplacée par la fiscalité professionnelle unique depuis 2011) et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

Lorsque le montant du solde historique des flux croisés de ressources fiscales est supérieur au cumul des coûts nets des ressources transférées, l'AC est dite négative et c'est à la commune de verser cette attribution à la communauté.

Sur le territoire communautaire, le solde de l'AC est globalement positif et ce reversement aux communes s'élève pour 2017 à 121 711 245 €, en net. Il est en baisse de 2 656 163 € par rapport à 2016 suite à la création de services communs, (archives, Autorisation du Droit des Sols – ADS, Direction Mutualisée des Systèmes d'Informations - DMSI) et transferts de compétences (Offices de Tourisme), générant un transfert de charges pour la CUD.

- 2) **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)**, est une dotation versée par les établissements publics de coopération (EPCI) à Taxe Professionnelle Unique (TPU) au profit de leurs communes membres en fonction de certains critères de solidarité.

Afin de permettre une lisibilité dans l'évolution de la DSC pour la période 2016-2020 tant pour les communes que pour la CUD, et dans une logique d'équilibre dans la répartition des ressources, il est prévu que la DSC classique sera abondée chaque année d'un pourcentage de la variation de la fiscalité économique (Cotisation sur la Valeur Ajoutée Economique + Cotisation Foncière des Entreprises) au regard des conditions d'évolutions de la structure des finances locales.

Dans ce cadre, il est prévu une croissance de l'ordre de 500 K€ de la DSC « classique » établie sur une hypothèse de reversement de 25% de la variation annuelle moyenne lissée de la fiscalité économique (CET) des 3 dernières années conformément aux orientations du pacte fiscal et financier. Elle sera complétée d'une DSC « exceptionnelle » pour le financement des aléas (notamment pour 2017 les dépenses liées à la sécurité des événements) et des communes en difficulté. Ces modalités seront discutées au cours du premier semestre 2017 avec les communes.

Afin d'identifier la hausse, il convient d'opérer une distinction au sein de la Dotation de Solidarité Communautaire entre :

- L'enveloppe classique
- L'enveloppe exceptionnelle

Reversement	Dotation 2016	BP 2017	Variation 2017 / 2016
DSC classique	46 695 558	47 254 040	558 482
DSC exceptionnelle	600 000	250 000	- 350 000
Total DSC	47 295 558	47 504 040	208 482

L'enveloppe classique de la DSC devrait croître de 558 482 € entre 2016 et 2017 par application de la règle des 25%.

S'agissant de l'enveloppe exceptionnelle, son montant a été arrêté de manière provisoire à 250 000 €. En effet, l'enveloppe exceptionnelle de 2017 a été fixée dans l'attente du diagnostic de sécurisation des manifestations communales et communautaire, d'une part, et de l'identification d'une éventuelle nouvelle commune en difficulté, d'autre part. Elle sera réévaluée en cours d'année en fonction des conclusions de ce diagnostic global. Ce montant pourrait atteindre 500 000 € et serait ajusté dans le cadre d'une décision modificative.

C'est pourquoi, le montant de la DSC reversée aux communes est affiché à 47 504 040 €, en progression seulement de 208 482 € par rapport à 2016.

C) Les soldes d'épargne

L'épargne brute, appelée aussi "capacité d'autofinancement", est le flux récurrent de liquidités dégagées par le fonctionnement de l'exercice, disponible pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissement (dépenses d'équipement et dette en capital). Elle est donc le témoin de la situation de la section de fonctionnement ; en effet, une épargne brute élevée suppose un potentiel d'absorption de nouvelles dépenses de fonctionnement. Elle témoigne aussi de la capacité à se désendetter ou à investir. C'est pourquoi elle est aussi appelée capacité d'autofinancement. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En 2016, l'épargne brute prévisionnelle de la communauté urbaine s'élevait à 40,783 M€. Au BP 2017, elle est prévue pour **36,912 M€, soit une diminution attendue de 3,871 M€, tous budgets confondus.**

L'épargne de gestion, quant à elle, est aussi appelée "excédent brut de fonctionnement" par analogie avec le secteur privé. Elle s'obtient par la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de gestion, c'est à dire les dépenses de fonctionnement hors remboursement des intérêts d'emprunt. Ce solde d'épargne mesure la part des ressources restantes, une fois financées les charges courantes, pour financer les intérêts de la dette. En 2016, l'épargne de gestion de la communauté urbaine s'élevait à 53.3 M€ et celle prévue au BP 2017 est de **48,2 M€, soit - 5,1 M€.**

L'épargne nette, aussi appelée "épargne disponible" ou encore "marge d'autofinancement courant" s'obtient par la soustraction à l'épargne brute du remboursement des emprunts. Elle mesure donc la part des ressources restantes une fois les charges courantes, les frais financiers et le remboursement du capital de la dette financés. Si l'épargne nette est supérieure à 0, c'est un bon résultat qui signifie que la collectivité rembourse le capital de la dette avec ses moyens propres et qu'elle conserve des ressources pour investir une fois la dette remboursée ; en revanche, si l'épargne nette est négative, cela signifie que l'épargne brute ne suffit pas à couvrir le remboursement de la dette, et que la collectivité va devoir faire appel à des recettes exceptionnelles. L'épargne nette de la CUD s'élevait en prévision 2016 à 13,9 M€. En 2017, elle peut être prévue à hauteur de **8,8 M€, soit - 5,1 M€.** Cette épargne est en diminution consécutivement à une baisse des recettes plus rapide que celle des dépenses.

3) Analyse de la section d'investissement

A) Nature et poids des dépenses d'équipement

Conformément aux préconisations de la prospective financière 2016-2020, les dépenses d'équipement devraient atteindre 375 M€ sur 5 ans, soit une moyenne de 75 M€ par an (hors THNS et GEMAPI qui s'autofinancent).

L'enveloppe nécessaire au financement des dépenses pour 2017 atteint 144,345 M€, dont 31,338 M€ au titre du THNS et au titre de GEMAPI 0,940 M€ soit **112,067 M€ hors THNS et GEMAPI**.

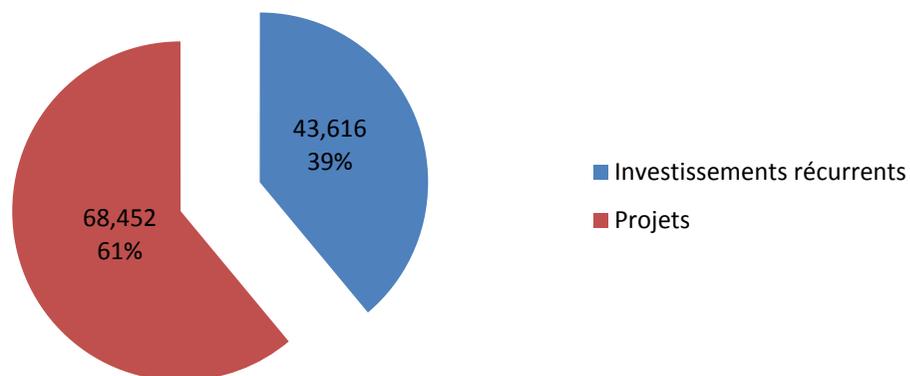
Une revue des projets et de leur programmation sera effectuée au cours du premier semestre 2017 afin de se rapprocher davantage des objectifs de la prospective.

Plan pluriannuel des investissements :

Les investissements de la communauté urbaine (dépenses d'équipement) dans le cadre du projet communautaire – c'est à dire hors remboursement de la dette - sont regroupés en **deux enveloppes** pour permettre de les distinguer en fonction de leur nature.

Des investissements récurrents affectés au fonctionnement des services publics de base, et des nouveaux projets inscrits dans la programmation pluriannuelle des investissements.

⇒ LES INVESTISSEMENTS REGROUPES PAR ENVELOPPE (en M€)

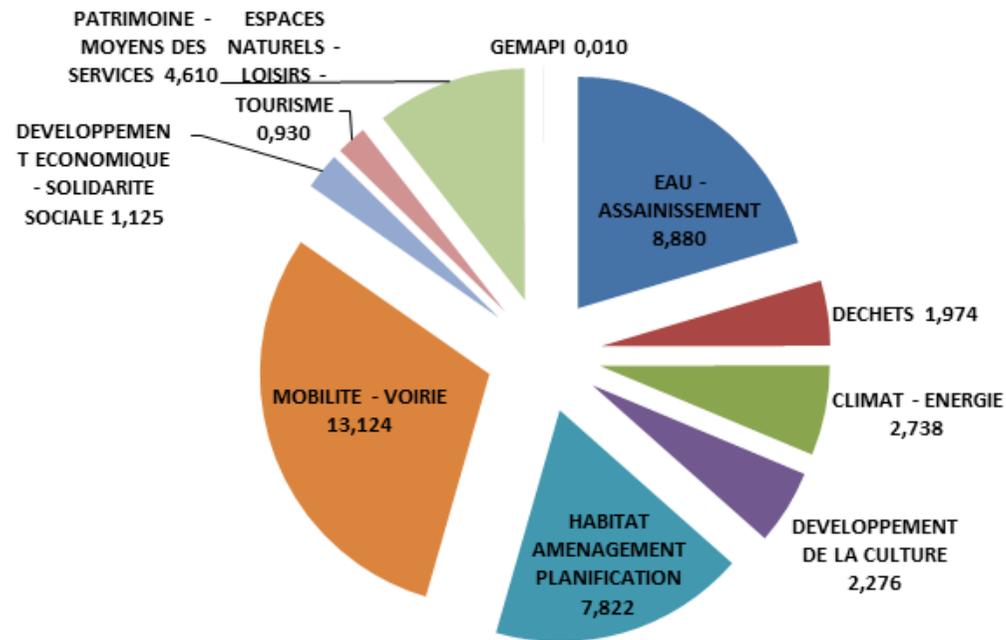


- **Les investissements récurrents** sont consacrés en majorité aux services publics urbains. Ils représentent 39 % du total des investissements

Il s'agit des équipements liés à la production de services publics, tels que la collecte et traitement des ordures ménagères, l'assainissement, les transports, l'entretien des ponts, de la voirie, de la signalisation, les aménagements de stations balnéaires, de parcs d'agglo, de cimetières.

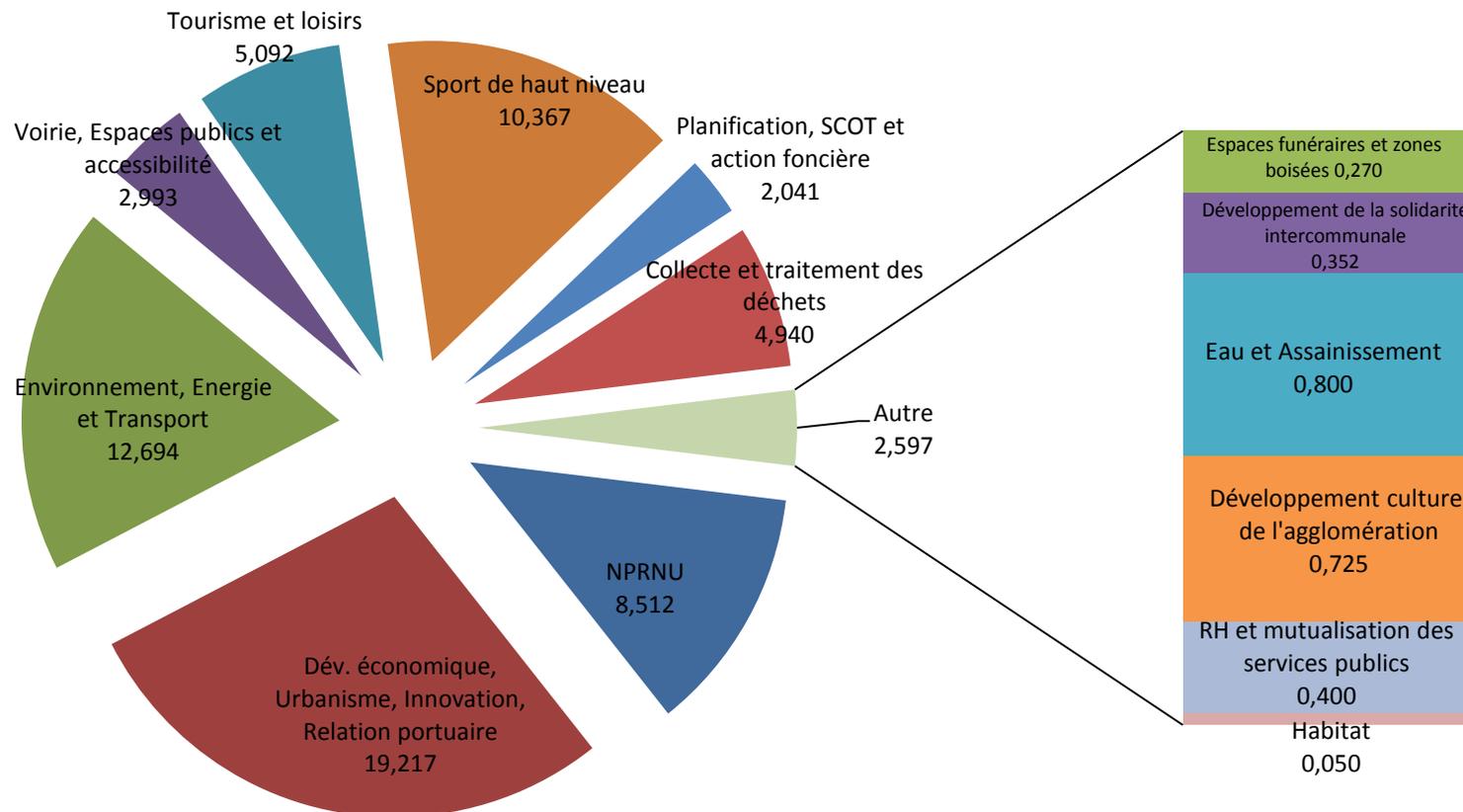
Ce sont également les investissements liés au fonctionnement de la collectivité comme les travaux dans les bâtiments communautaires, les achats de mobilier, de matériel informatique ; et les investissements de l'action foncière rattachés aux services publics urbains et d'amélioration de l'habitat ...

Ainsi **43,616 M€** répartis selon les priorités du projet communautaire :



La majorité de ces investissements (38,419 M€) sont gérés à compter du budget 2017 sous forme d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement (AP / CP) pour la période 2017-2020. Ces AP / CP font l'objet d'une délibération distincte.

- Les dépenses d'investissement, consacrées **aux projets uniques**, hors THNS et GEMAPI, sont gérées par politiques selon les délégations affectées à chacun des Vice-Présidents pour un montant total de **68,452 M€** (61 % des investissements). Les projets financés sont répartis sur les politiques suivantes :



Ces projets s'inscrivent dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), établie à l'issue d'un dialogue avec les vice-présidents, en charge d'une enveloppe « plafond », à l'échelle du mandat, dans le cadre de leurs délégations respectives.

Ce plan pluriannuel d'investissement aboutit à une enveloppe globale actuelle, investissements récurrents et investissements de projets, de **487 millions d'euros**, répartis annuellement sur la période 2016-2020 (hors projet DK plus de mobilité (THNS) et GEMAPI (voir supra).

Cette enveloppe est supérieure à l'objectif ciblé par la prospective, à savoir 375 M€, et fera l'objet d'arbitrages en fonction de l'évolution des projets dans le temps, et de la capacité effective à leur mise en œuvre.

Il convient de préciser par ailleurs, que le développement de la gestion des investissements par AP / CP se poursuit. En plus des deux AP / CP votées l'an dernier, la construction d'une nouvelle patinoire et le projet « Dunkerque plus de mobilité », une nouvelle AP / CP est mise en place pour le deuxième plan de rénovation de voirie.

B) Mode de financement des investissements

La section d'investissement s'équilibre par le biais de l'épargne brute, de subventions et dotations pour l'essentiel, la variable d'ajustement étant le recours à l'emprunt.

Pour 2017, **l'épargne brute** est prévue à hauteur de **36,912 M€** comme nous l'avons vu lors de l'examen de la section de fonctionnement, elle est attendue en baisse de 3,9 M€.

Au budget primitif 2017, les **subventions et dotations** sont prévues, à titre prévisionnel à hauteur de **8,961 M€** contre 17,891 M€ au budget 2016. Les subventions attendues étaient plus importantes en 2016 dans la mesure où, d'une part, elles incluent 7,1 M€ de reports de subventions inscrites au budget supplémentaire de 2016, et d'autre part, de nombreuses subventions sont inscrites chaque année en cours d'exercice, à réception des arrêtés de subventions.

Ainsi, sur la base du volume d'investissement inscrit en dépenses, le besoin d'emprunts nouveaux s'établirait à 105,9 M€, il était de 65,8 M€ en 2016. L'emprunt encaissé sera, comme les années précédentes, ajusté en fonction des réalisations de dépenses.

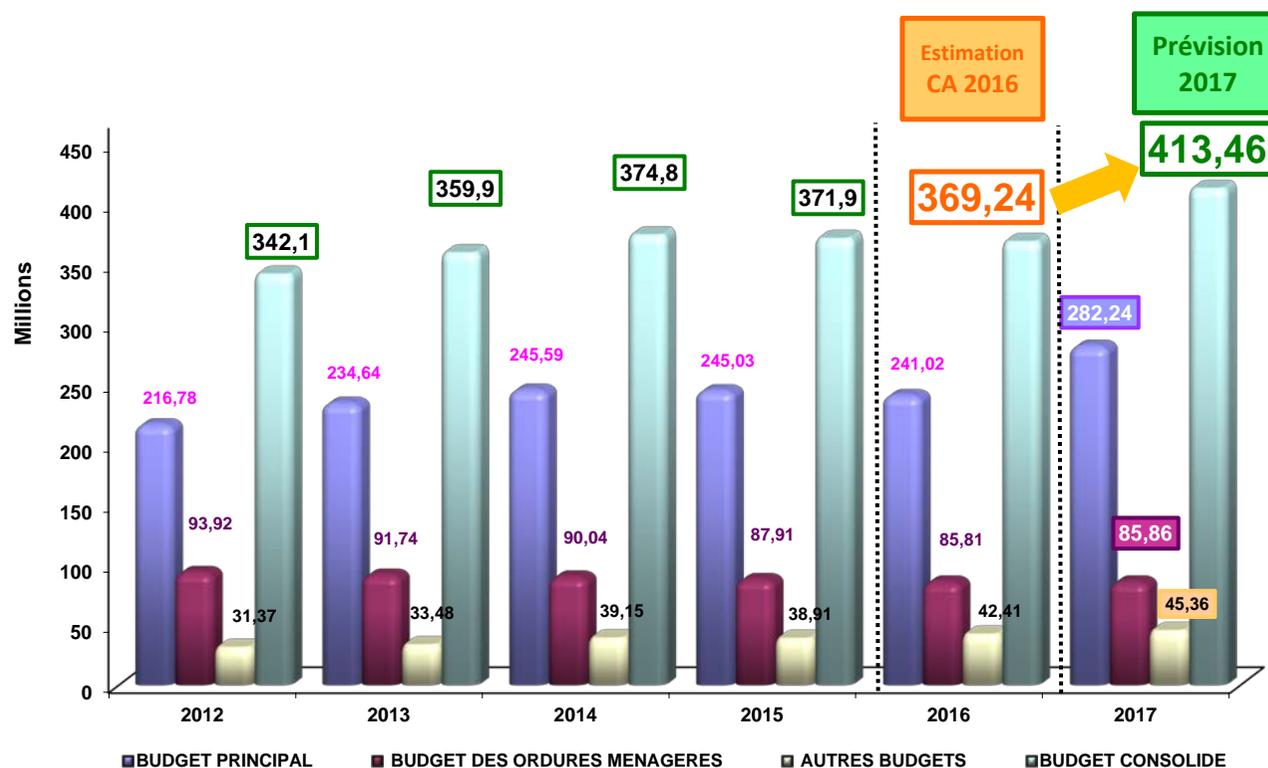
L'analyse de l'endettement est développée de façon plus détaillée dans le chapitre suivant.

C) La dette et sa gestion :

La dette globale de la communauté urbaine de dunkerque est estimée à 369.24 M€ au 31/12/2016 (hors dette récupérable ; hors dettes comptes 165-168). Elle est composée essentiellement de la dette bancaire pour 363,27M€ et d'autres dettes (kursaal, dette Agence de l'eau non récupérable) pour 5.96M€. Celle-ci devrait évoluer à la hausse au cours de l'année 2017, et s'afficher 413.46 M€ au 31/12/2017 selon le scénario détaillé ci-après.

EVOLUTION DE LA DETTE PROPRE GLOBALE Période 2012-2017

(hors dette récupérable et comptes 165-168)



S'agissant de l'année 2017, l'évolution de l'endettement sera directement corrélée au volume des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue en effet la variable d'ajustement du financement des investissements.

Sur la base des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif intégrant notamment un volume d'investissements de 112.27 M€ (hors THNS) le besoin d'emprunts nouveaux s'établirait à 105.86M€.

Toutefois, sur la base d'un montant annuel moyen d'investissement attendu autour de 75 M€ sur la période 2016-2020, permettant de préserver une situation financière compatible avec la poursuite des politiques nécessaires au développement du territoire, l'endettement consolidé global (dette bancaire + autres dettes ; hors dette récupérable) devrait progresser pour atteindre 413.46 M€ au 31/12/2017*.

La dynamique des dépenses d'équipement toujours soutenue, associée à une réduction significative de l'épargne brute 2017 et des recettes directes d'investissement, se traduira par un besoin de financement par emprunt plus important estimé à 70.72 M€. L'année 2017 devrait donc afficher une variation positive de la dette de 44.22 M€, conduisant à une progression de l'encours de la dette consolidée de 12 %.

De manière plus détaillée, l'ensemble des budgets (hormis celui des ordures ménagères) devrait constater une évolution significative de l'endettement : +17.26% (soit +41.21 M€) pour le budget principal, +3.91% pour le budget assainissement (soit +1.10 M€), +13.02% pour le budget transport (soit + 1.85M€)

Seul, l'endettement du budget des ordures ménagères devrait se stabiliser +0.07% au terme de l'année 2017 (soit +0.06M€).

*il convient de préciser que le niveau de consommation du budget de fonctionnement en dépenses comme en recettes, ainsi que le niveau d'encaissement des recettes d'investissement seront de nature à modifier ce niveau d'emprunt.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE (par budget)

	AU 31/12/2016		AU 31/12/2017		EVOLUTION	
	ENCOURS	%	ENCOURS	%	ENCOURS	%
BUDGET PRINCIPAL (hors autres dettes compte 165 - 168)						
DETTE BANCAIRE*	237 717 399	98,63%	279 267 504	98,95%	41 550 105	17,48%
DETTE KURSAAL	3 306 142	1,37%	2 967 920	1,05%	-338 222	-10,23%
TOTAL DETTE BUDGET PRINCIPAL	241 023 541	100,00%	282 235 424	100,00%	41 211 882	17,10%
BUDGET ASSAINISSEMENT						
DETTE BANCAIRE	25 532 614	90,57%	26 896 088	91,82%	1 363 474	5,34%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	2 657 842	9,43%	2 397 438	8,18%	-260 403	-9,80%
TOTAL DETTE BUDGET ASSAINISSEMENT	28 190 455	100,00%	29 293 526	100,00%	1 103 071	3,91%
<i>Pour information : Dette récupérable Agence de l'eau</i>	<i>4 171 200</i>		<i>3 823 600</i>		<i>-347 600</i>	<i>-8,33%</i>
BUDGET DES ORDURES MENAGERES						
DETTE BANCAIRE	85 806 873	100,00%	85 865 146	100,00%	58 273	0,07%
TOTAL DETTE BUDGET DES ORDURES MENAGERES	85 806 873	100,00%	85 865 146	100,00%	58 273	0,07%
BUDGET TRANSPORT						
DETTE BANCAIRE	14 219 359	100,00%	16 071 085	100,00%	1 851 726	13,02%
TOTAL DETTE BUDGET TRANSPORT	14 219 359	100,00%	16 071 085	100,00%	1 851 726	13,02%
TOTAL DETTE CONSOLIDEE (hors dette récupérable agence de l'eau et autres dettes comptes 165 - 168)						
DETTE BANCAIRE	363 276 245	98,38%	408 099 823	98,70%	44 823 578	12,34%
DETTE KURSAAL	3 306 142	0,90%	2 967 920	0,72%	-338 222	-10,23%
DETTE PROPRE AGENCE DE L'EAU	2 657 842	0,72%	2 397 438	0,58%	-260 403	-9,80%
TOTAL DETTE BUDGET CONSOLIDEE	369 240 229	100,00%	413 465 181	100,00%	44 224 952	11,98%

*Hors déduction des remboursements en capital mis en réserve dans le cadre du mécanisme prudentiel lié à l'obligataire 2012 in fine : 7 850 000 € au 31/12/2016 et 9 850 000 € au 31/12/2017.

Dans le cadre de la charte de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités, ces dernières se sont engagées (6^{ème} engagement) à développer l'information financière sur les produits structurés.

Informations relatives aux produits structurés :

Malgré un encours encore significatif aux produits structurés à 17,90 % de l'encours total (présentation complète en annexe 1, détaillant les encours, la nature des indices sous-jacents et la structure des produits structurés), **mais en constante diminution depuis 2011** (- 50%), **la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque apparaît totalement sécurisée** dans la mesure où près de 90% des produits structurés sont positionnés essentiellement sur des montages peu complexes et présentant peu de risque.

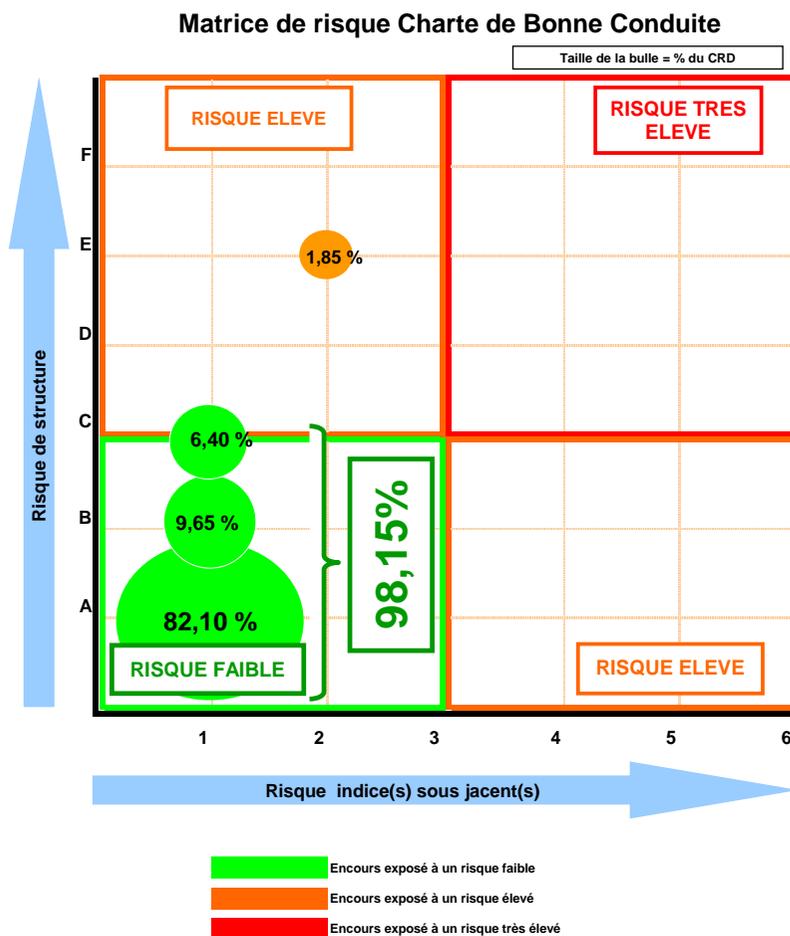
En outre, le coût de la dette structurée bénéficiera toujours de bonnes conditions financières avec un taux moyen estimé au terme de l'exercice 2016 à 3.58%.

INFORMATIONS SUR LA DETTE BANCAIRE (1) (2)				
ENCOURS AU 31/12/2016	363 276 245 €			REPARTITION PAR TYPE DE TAUX (avec opérations de swap) en %
dont	Encours	%	nombre de contrats	
FINANCEMENTS CLASSIQUES	298 247 348 €	82,10%	59	TAUX FIXE 57,00%
dont encours à taux fixe classique	163 041 125 €	44,88%	37	dont taux fixe classique 44,88%
dont encours à taux variable classique	135 206 223 €	37,22%	22	dont taux fixe structuré 12,12%
FINANCEMENTS STRUCTURES	65 028 897 €	17,90%	13	TAUX VARIABLE 43,00%
dont encours structurés à risque faible	58 315 125 €	16,05%	12	dont taux variable classique 37,22%
dont encours structurés à risque élevé	6 713 772 €	1,85%	1	dont taux variable structuré 5,78%
dont encours structurés à risque très élevé	0 €	0,00%	0	
TOTAL	363 276 245 €	100%		TOTAL 100%

(1) Données prévisionnelles au 31/12 /2016 de la dette bancaire (hors dette agence de l'eau et dette kursaal -Autres dettes

(2) Hors déduction des remboursements en capital (constatation par anticipation) mis en place dans le cadre de l'emprunt obligataire 2012 remboursable in fine (7 880 000 € au 31/12/2016)

Cette situation est d'ailleurs confirmée après application pour chacun des emprunts (et opérations d'échanges de taux associées), de la classification des risques définis dans le cadre de la Charte de Bonne Conduite* "Gissler", puisque **98.15%** de la dette bancaire devrait être positionnée sur un « RISQUE considéré comme FAIBLE » au 31/12/2016. Cette part pourrait encore progresser et s'élever à 98.51% au terme l'année 2017 compte tenu notamment de l'interdiction de recourir à tout financement nouveau d'un niveau de risques supérieur à 2C, mais également au regard de l'amortissement naturel des encours structurés.



*La charte de bonne conduite signée au mois de décembre 2009 (entre les associations nationales d'élus et les grandes banques françaises) vise à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires.

Celle-ci formule un certain nombre d'engagements réciproques devant notamment permettre une meilleure maîtrise des risques. Dans ce cadre, a été définie une matrice des risques (circulaire interministérielle du 25 juin 2010) afin de permettre une classification des produits proposés aux collectivités locales. Cette classification retient deux dimensions :

- le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents : les indices de la zone Euro (Euribor, CMS EUR ...) sont ainsi considérés de risque minimum (risque 1), quand les indexations non autorisées dans le cadre de la charte de type taux de change présentent le risque maximum (risque 5),

- le risque lié à la "structure" du produit : allant de A (risque minimum) à E (risque maximum ; produits hors charte) ; plus la structure est dynamique, plus le produit sera considéré comme risqué.

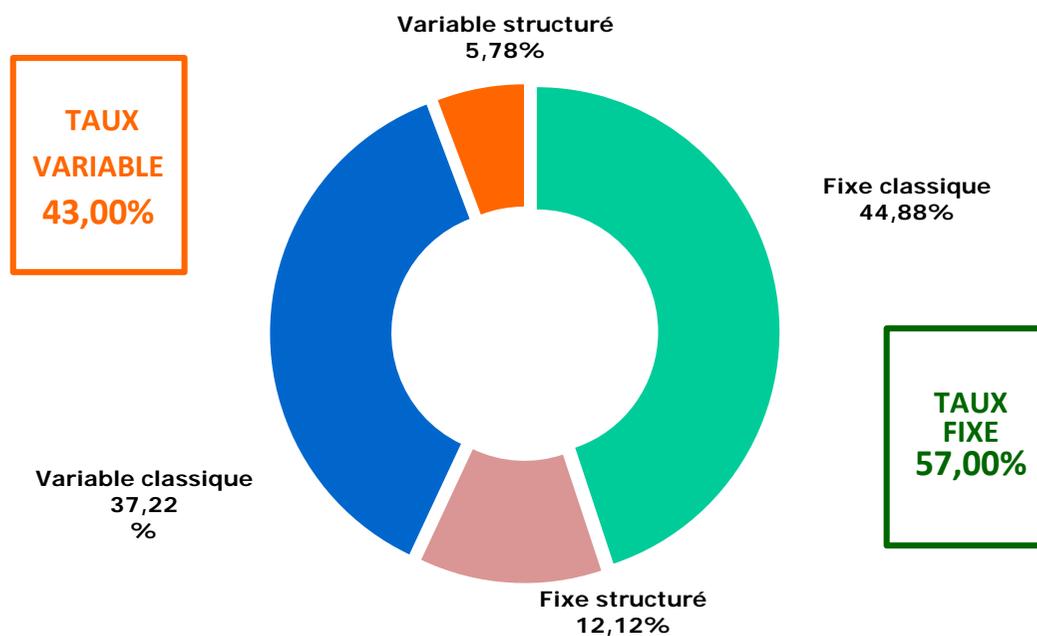
Les produits classés hors charte sont classés en risque maximum (6 lorsque le risque porte sur l'indice ou l'indice sous-jacent ou F lorsque le risque porte sur la structure du produit)

La stratégie de variabilisation de la dette évoquée ci-après, a permis de rééquilibrer la structure de la dette. Pour autant, la part à taux fixe de l'encours restera majoritaire, mais toutefois en baisse de 5.51%, au terme de l'année 2016 à 57.00% (dont 44.88% à taux fixe classique et 12,12% à taux fixe structuré) contre 62.51% au 31/12/2015.

La dette à taux variable s'afficherait donc en progression et s'élèverait à 43,00% de l'encours total (dont 37.22% à taux variable classique et 5.78% à taux variable structuré) contre 37.49% au 31/12/2015.

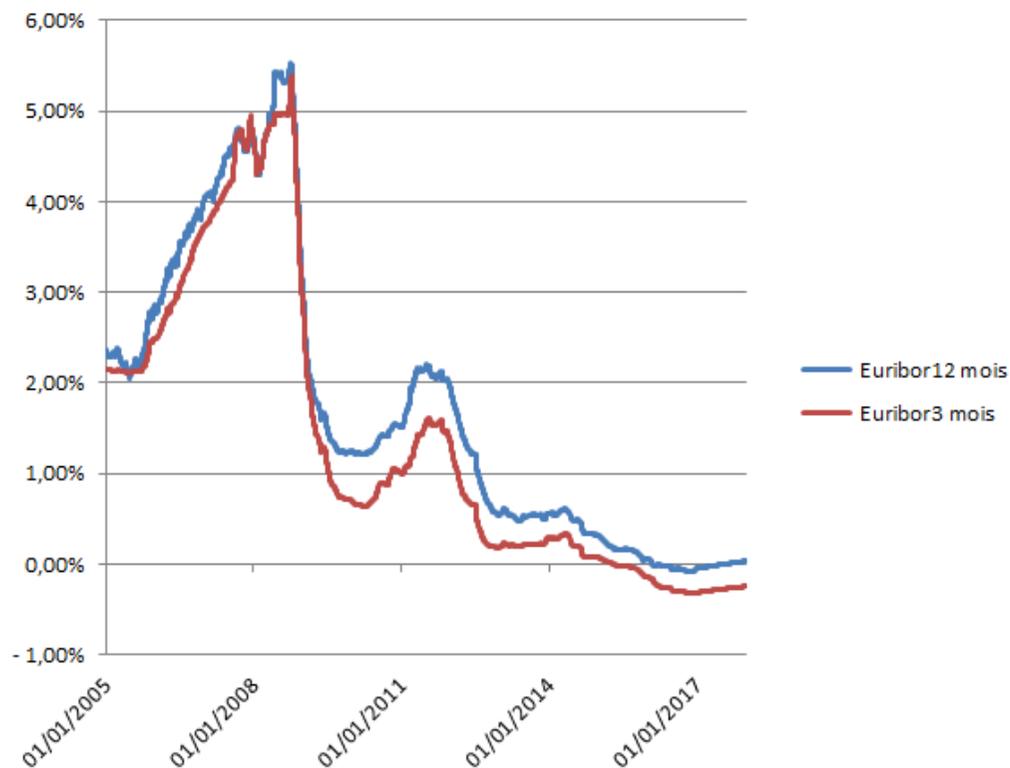
L'objectif 2016 d'une structure de dette orientée à 60 % (voire 55 %) à taux fixe et 40 % (voire 45%) à taux variable sera donc atteint, contribuant ainsi à l'optimisation du coût de la dette.

RISQUE DE TAUX après opérations de couverture (% encours) au 31/12/2016



Afin de profiter pleinement de taux variables monétaires qui resteront toujours extrêmement favorable sur l'exercice 2017 (cf graphique ci-dessous sur l'évolution de l'Euribor), la Communauté Urbaine de Dunkerque devrait poursuivre sa stratégie de "variabilisation" de la dette en orientant majoritairement les nouveaux financements sur des emprunts à taux variable classique. Toutefois, afin de gérer au mieux le risque de taux, et en fonction des opportunités des marchés, certains encours à taux variable devront faire l'objet d'une stratégie de couverture contre la hausse des taux via la mise en place par exemple d'un cap (fixation d'un taux plafond) ou d'un tunnel de taux (fixation d'un taux plancher + d'un taux plafond) afin de préserver une structure de la dette conforme à l'objectif fixé en 2016, permettant d'assurer une certaine stabilité des frais financiers.

Graphique : Evolution de l'Euribor sur la période de 2005 à 2017

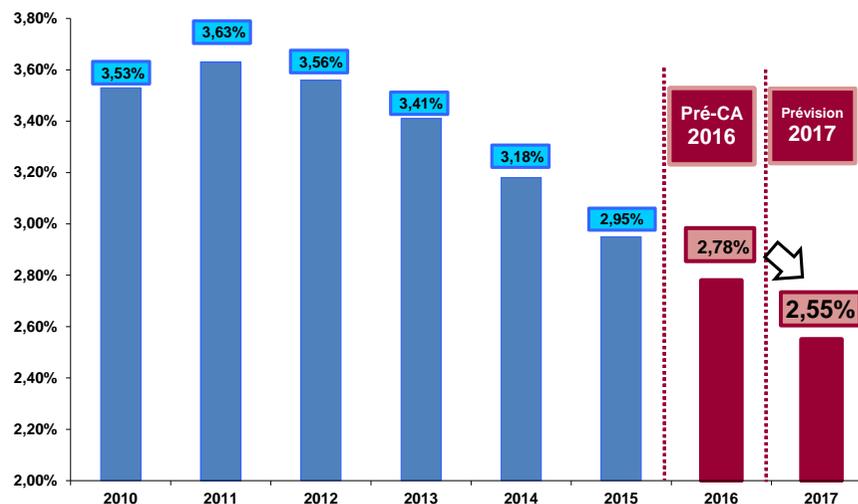


La stratégie de « variabilisation de la dette » permet désormais de bénéficier pleinement de la performance actuelle des taux monétaires, et d'afficher un taux moyen en constante diminution depuis 2012.

En effet, le taux moyen de la dette bancaire atteindra un plus bas historique de 2.78 % au terme de l'exercice 2016 (contre 2.95% au 31/12/2015), pour une durée de vie résiduelle¹ de 14 ans 3 mois et une vie moyenne résiduelle² de 8 ans et 2 mois, qui traduisent une durée adaptée et un lissage satisfaisant des remboursements.

Cette configuration de taux bas monétaires devrait perdurer en 2017 compte tenu du contexte macro-économique avec un niveau d'inflation et de croissance en zone Euro, toujours faible, et au regard également des nombreuses incertitudes (Brexit, élections en Europe, rentabilité insuffisante des banques européennes...). Dès lors, le taux moyen de la dette de la Communauté Urbaine de Dunkerque pourrait encore évoluer à la baisse et s'afficher à 2.55%.

EVOLUTION DU TAUX MOYEN DE LA DETTE
période 2010- 2017



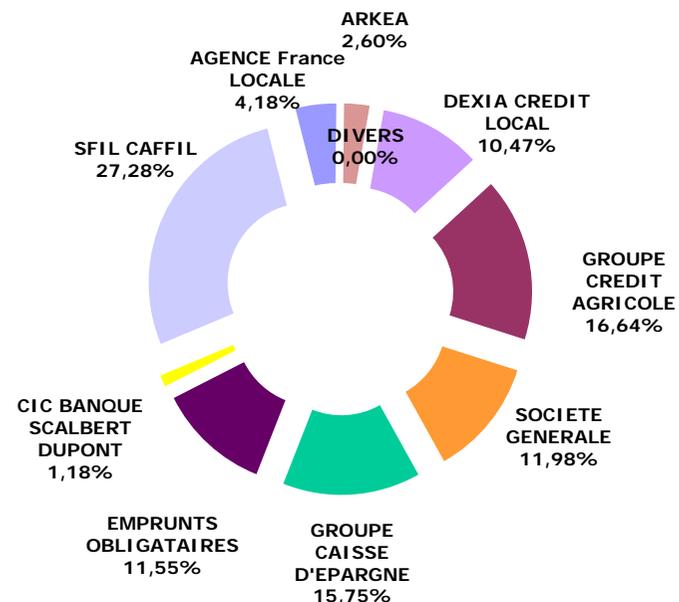
1 La Durée de Vie Résiduelle : est la durée restant avant l'extinction d'un emprunt ; la durée de vie résiduelle moyenne est calculée à partir de la durée de vie résiduelle de chaque emprunt pondérée par les volumes.

2 La Durée de Vie Moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

La dette bancaire de la communauté urbaine de Dunkerque est composée au 31/12/2016 de 72 contrats d'emprunt (dont 5 emprunts revolving), ainsi que 23 swaps⁽¹⁾. Le recours systématique à la mise en concurrence entre établissements bancaires lors des consultations, laisse apparaître une répartition du capital restant dû par prêteur correctement équilibrée.

REPARTITION DU CRD PAR PRETEUR

BANQUES	CRD AU 31/12/2016	%	Nombre de contrat
SFIL CAFFIL	99 090 415 €	27,28%	21
GROUPE CREDIT AGRICOLE	60 463 235 €	16,64%	11
GROUPE CAISSE D'EPARGNE	51 326 328 €	14,13%	13
SOCIETE GENERALE	43 535 794 €	11,98%	9
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	41 950 000 €	11,55%	6
DEXIA CREDIT LOCAL	38 019 882 €	10,47%	7
AGENCE France LOCALE	15 170 000 €	4,18%	3
ARKEA	9 441 901 €	2,60%	1
CIC BANQUE SCALBERT DUPONT	4 278 690 €	1,18%	1



L'agence France Locale est la nouvelle banque des collectivités créée par les collectivités afin de permettre une diversification de l'origine des financements et une prise d'autonomie (partielle) par rapport au secteur bancaire classique. Au 31/12/2016 l'encours de l'Agence France Locale représente 4.18% des financements souscrits par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

¹ Le mot swap désigne dans le langage courant un échange de flux financiers (calculés à partir d'un montant théorique de référence appelé notionnel) entre deux entités (dans le cas présent la banque et la collectivité) pendant une certaine période de temps. C'est un contrat d'échange de taux d'intérêt. Le principe d'un swap de taux d'intérêt est de comparer un taux variable et un taux garanti et de se verser mutuellement les différentiels de taux d'intérêt sans échange en capital. Le swap de taux est particulièrement adapté à la gestion du risque de taux.